

DOCUMENTS DE TRAVAIL 171

Discrimination au logement et ségrégation ethno-raciale en France

Jean-Louis Pan Ké Shon
& Claire Scodellaro



Discrimination au logement et ségrégation ethno-raciale en France

Jean-Louis Pan Ké Shon, INED, Claire Scodellaro, Université Nancy 2 ¹

Résumé

Les discriminations au logement (perçues) en raison de l'origine captées par l'enquête TeO dépassent les niveaux relevés par la Halde et s'avèrent encore minimisées par les déclarants eux-mêmes. De fait, une large part des discriminations pour autres motifs que l'origine sont néanmoins redevables à celle-ci. De plus, les discriminations perçues sont par nature davantage directes qu'indirectes. Les statistiques suggèrent pourtant des concentrations importantes des immigrés dans les quartiers les plus précarisés. A partir d'une classification hiérarchique, l'étude montre que le type de quartiers « Ségrégué » représente moins de 10 % de la population avec une proportion dominante de la population majoritaire (47 %). Les Africains subsahariens, les Maghrébins, les Turcs ainsi que leurs descendants représentent 32,6 % de cette population. Un degré ségrégatif est franchi en s'attachant aux seules zones urbaines sensibles, et un autre encore pour les zones franches urbaines. Toutefois, les descendants d'immigrés sont moins concentrés spatialement et par là dévoilent une incorporation résidentielle au fil des générations.

L'accès au logement est plus difficile pour une bonne part des immigrés et de leurs descendants, notamment en raison des discriminations dont ils peuvent faire l'objet. La logique discriminatoire appliquée au logement fait toucher du doigt la relation concrète de cette part de la ségrégation résultant de la discrimination. Dans ces deux concepts voisins, discrimination et ségrégation, il y a contenu une idée de disjonction, de séparation (de Rudder, 1995 ; de Rudder *et al.*, 2000). La discrimination ethno-raciale, qui va nous intéresser ici, s'exerce soit directement, soit indirectement. Par discrimination directe, il faut entendre « la situation dans laquelle, sur le fondement de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race, sa religion, ses convictions, son âge, son handicap, son orientation sexuelle ou son sexe, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne l'aura été dans une situation comparable. » (Loi française d'adaptation au droit communautaire n° 2008-496). La discrimination indirecte repose sur « une disposition, un critère ou une pratique neutre en apparence, mais susceptible d'entraîner [...] un désavantage particulier désavantage particulier pour des personnes par rapport à d'autres personnes » (*Ibid.*). Cette dernière est constatée par repérage statistique d'un déséquilibre de représentation d'un groupe par rapport à un autre groupe dans un collectif de travail ou d'habitat.

¹ Nous tenons à remercier amicalement Solenne Robello qui a effectué une partie de l'exploitation statistique de cet article.

La discussion des interactions entre discrimination et ségrégation est importante afin de bien comprendre les processus ségrégatifs et au final de pouvoir peser dessus. La ségrégation peut se définir comme la concentration de populations défavorisées en des lieux circonscrits (voir Grafmeyer pour les différentes définitions de la ségrégation, 1994). Elle s'accompagne de l'idée implicite de mise à l'écart, de traitement inégalitaire et pénalisant. Cette définition très large conserve une souplesse, un flou dont il se déduit la multiplicité des approches et donc des mesures. De fait, doit-on s'attacher aux seules situations où la polarisation des individus est le résultat de pratiques intentionnelles et par incapacité de le démontrer empiriquement ne rien mesurer ? Même l'aspect instrumental, les questions des découpages spatiaux pertinents et la définition des critères d'une population défavorisée ne sont pas des questions si simples à résoudre. Par ailleurs, la ségrégation ne représente pas un concept en dur mais elle se déduit comparativement à une population de référence. Ainsi, il n'y a pas un seuil précis au-delà duquel il y aurait ségrégation, ni même un écart déterminé entre population ségréguée et population de référence autorisant à affirmer qu'il y aurait ségrégation effective. La ségrégation est donc un continuum avec de nombreux degrés d'intensité correspondant à des situations sociales diverses. Le parti pris ici est de mesurer la concentration spatiale de populations immigrées et parmi elles les plus concentrées à divers niveaux socio-spatiaux : les quartiers selon leur taux d'HLM, de chômage, d'immigrés sans tenir compte de l'intentionnalité, ni de l'aspect plurifactoriel de la ségrégation (loyers modestes, réseau de proches, etc.).

Comme la discrimination, la ségrégation peut découler d'une démarche volontaire de mise à distance ou être la simple résultante de décisions individuelles ou institutionnelles, plus ou moins neutres, mais aboutissant à la ségrégation. Ainsi par exemple, la volonté de restriction de constructions d'HLM sur le territoire communal (contournement de la loi SRU²) ou les restrictions de location du parc privé aux étrangers amènent indirectement à leur concentration dans les communes et dans le parc de bailleurs plus ouverts. Dans le premier exemple, il n'y a pas discrimination directe contrairement au second. A l'inverse, les politiques d'attribution de logements sociaux les moins enviables aux Africains, aux Maghrébins et aux Turcs conduisent à une discrimination et à une ségrégation directe de ces populations (Genest *et al.*, 1996 ; Tanter et Toubon, 1999 ; Kirszbaum, 1999 ; Masclet, 2005 ; Sala Pala, 2005 ; Tissot, 2005). La ségrégation peut aussi dériver de comportements discriminatoires se situant à la frontière de la discrimination directe et indirecte : les comportements d'entre-soi, d'évitement des écoles ethniquement et socialement mélangées dans une démarche de réussite scolaire des enfants. Il peut donc y avoir ségrégation sans discrimination directe et discrimination (au logement) sans ségrégation. Bien que liée à la résidence, la ségrégation dépasse la seule discrimination au logement puisqu'elle déborde ce cadre spatial étroit pour se déployer au niveau d'un quartier ou même d'une ville. Évidemment, la discrimination au logement aboutit à la ségrégation lorsqu'il y a conjonction de tout ou partie des formes discriminatoires et de phénomènes convergents (modicité des loyers), répétition et inscription dans la durée. On notera aussi que l'augmentation ou le renforcement de la ségrégation peut se produire de façon endogène par la croissance démographique différenciée entre population majoritaire et immigrés, et exogène par l'arrivée de nouveaux immigrés là où leur réseau parental ou amical est déjà implanté (Pan Ké Shon, 2009).

² Un autre type de contournement de certaines municipalités, qui est moins dans les faits que dans l'esprit, est la construction de logements sociaux « hauts de gamme » qui exclue de fait les populations précarisées et les immigrés du Maghreb et d'Afrique.

La discrimination prend des formes et des justifications diverses. La discrimination ethno-raciale au logement peut s'appuyer sur des concepts censés la combattre comme le retournement du concept de mixité sociale en instrument de discrimination dans l'attribution des logements HLM (Genest *et al.*, 1996 ; Simon, 1999 ; Tanter et Toubon, 1999 ; Kirszbaum, 1999 ; Masclet, 2005 ; Sala Pala, 2005 ; Tissot, 2005). Pour Patrick Simon la genèse de l'inflexion de la politique de la ville vers la restauration de la mixité sociale provient « d'une inquiétude grandissante devant la transformation des publics hébergés par le logement social » (Simon, 1999, p. 10). Ainsi, au cours des 40 dernières années la part des immigrés en HLM a fortement progressé (Verdugo, 2011) pour devenir la source principale d'hébergement des immigrés algériens et d'Afrique subsaharienne (cf. infra).

Ce chapitre se consacre à une vue d'ensemble de la discrimination et de la ségrégation en France. D'abord, la discrimination est examinée à la lueur de la perception des intéressés eux-mêmes. Puis, après avoir présenté la place prépondérante du logement social pour les immigrés, leur perception de leur concentration dans leur quartier est confrontée à un indicateur objectif grâce aux données du recensement. Les données de contexte local (distribution des taux de chômage, de HLM, d'immigrés du quartier, etc.) permettent d'établir une typologie de quartiers dont l'un des types est celui de la ségrégation. Ensuite, les informations de l'enquête TeO permettent d'estimer les parts des immigrés et de leurs enfants dans ces quartiers. Enfin, leurs mobilités résidentielles au cours des 5 ans précédant l'enquête sont observées.

La discrimination au logement est particulièrement sensible pour les immigrés d'Afrique et du Maghreb

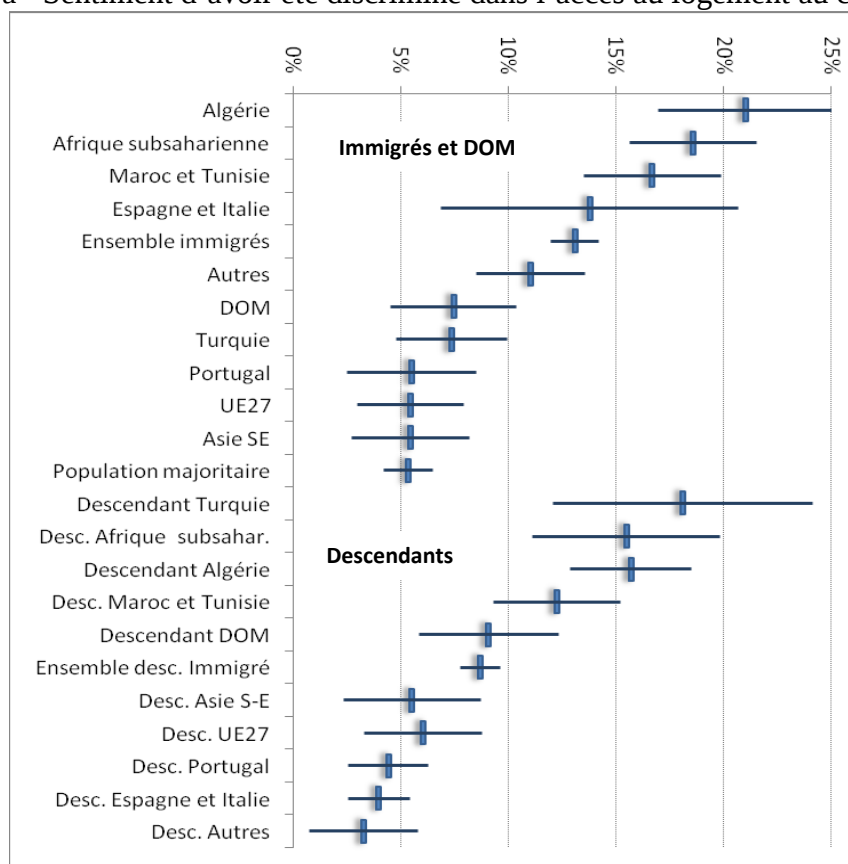
Les rapports successifs de la Halde de 2005 à 2009 évaluent les réclamations pour toutes les discriminations. Celles dues aux origines des plaignants s'élèvent à environ 30 %, 20 % en raison du handicap, 6 % pour le sexe ou l'âge, le reste des motifs allant en s'amenuisant (Halde, 2009). Parmi les plaintes adressées à la Halde, 6 % concernent les discriminations au logement. Ce dernier chiffre, très modeste, est toutefois à considérer avec discernement car les discriminations qui parviennent jusqu'à la Halde sont celles qui sont jugées suffisamment injustes et graves pour motiver un résident à entamer une procédure administrative, toujours difficile, coûteuse en temps et en tension nerveuse. De plus, les plaintes devaient être adressées par écrit avant 2009, ce qui limitait l'accès de certains publics en difficulté avec la rédaction en Français. Enfin et surtout, la discrimination au logement est particulièrement difficile à prouver et décourage l'expression des griefs. Toutes ces raisons concourent à minimiser le niveau des plaintes pour discrimination au logement reçues par la Halde.

L'enquête TeO fournit d'autres types d'indicateurs de discrimination qui dépassent ces limites mais en connaissent d'autres. Si la discrimination objective ne peut être repérée statistiquement par un questionnaire d'enquête auprès des ménages, la discrimination ressentie s'y prête plus volontiers. La discrimination repérée dans cette enquête est celle perçue par les enquêtés au cours de leurs recherche de logement : accès à la propriété, location dans le parc privé ou social en raison de leur sexe, de leur handicap, de leur âge, de leur apparence vestimentaire et autres raisons. C'est donc uniquement de discriminations directes dont il est question ici et de discriminations perçues. L'indicateur retenu porte sur un champ plus étroit que celui figurant dans le chapitre *Discriminations*. Il est construit en deux temps. Il correspond à la réponse affirmative à la question : « Au cours des cinq dernières années, est-il arrivé qu'on vous refuse sans raison valable un logement, à la location ou à l'achat ? ». Puis parmi la liste des différentes raisons de discriminations, sexe, handicap, couleur de peau,

origine ou nationalité, façon de s'habiller, âge et autres, l'indicateur se limite ensuite plus étroitement aux personnes qui ont eu le sentiment d'avoir été discriminées dans l'accès au logement en raison de la couleur de leur peau, de leurs origines ou de leur nationalité. De façon contre intuitive, cet indicateur tend à minimiser les discriminations ressenties, au moins celles des Africains subsahariens et des Maghrébins ainsi que de leurs descendants (Encadré 1). On notera que par nature cet indicateur ne tient pas compte des discriminations indirectes, ni des discriminations masquées (par exemple refus avec de fausses motivations) dont l'enquête ne peut alors avoir, soit conscience, soit pleine certitude. Mais il a pour grand mérite de quantifier la perception des discriminés dans l'accès au logement et de fournir ainsi un élément d'appréciation des rapports entretenus entre immigrés et le reste de la société française.

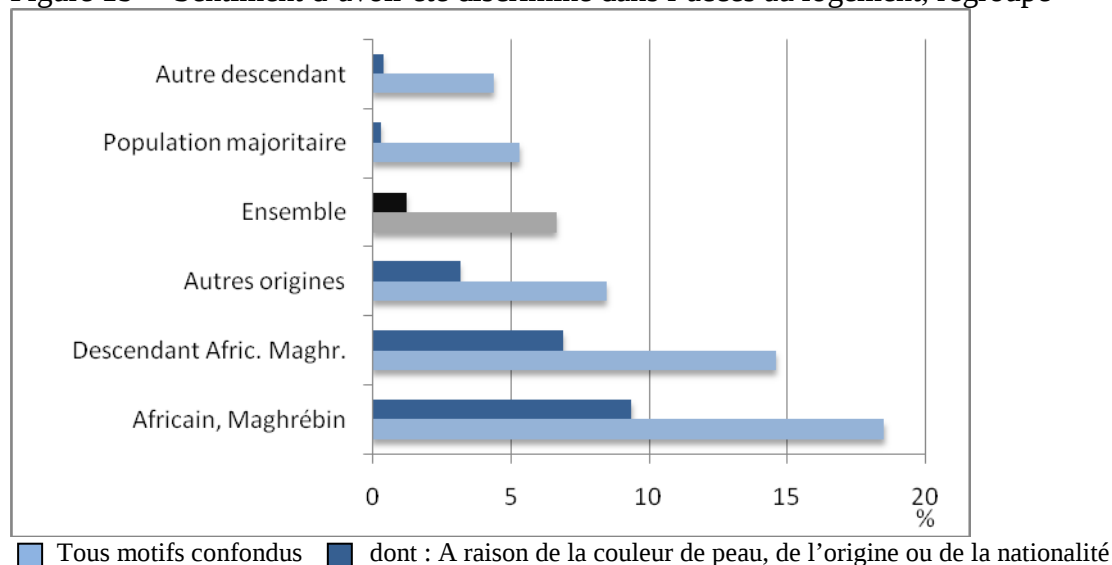
Le niveau de la discrimination au logement, tous motifs confondus, demeure relativement limité puisqu'il concerne environ 13 % des immigrés et 9 % de leurs enfants (Figure 1a). De tous les immigrés, ce sont ceux du Maghreb et d'Afrique subsaharienne qui déclarent plus souvent avoir été discriminés. A l'inverse, ceux du Sud-est asiatique, du Portugal, de l'Union européenne des 27 comme la population majoritaire assurent moins fréquemment avoir été discriminés dans l'accès au logement. Les descendants conservent globalement cet ordonnancement mais avec des niveaux de discrimination plus réduits. Les descendants des immigrés d'Europe et particulièrement d'Europe latine semblent s'être « invisibilisés » et ils ne se démarquent plus de la population majoritaire.

Figure 1
a - Sentiment d'avoir été discriminé dans l'accès au logement au cours des 5 dernières années



Champ : France métropolitaine. 18-50 ans qui ne vivent plus chez leurs parents.

Figure 1b – Sentiment d’avoir été discriminé dans l’accès au logement, regroupé



Champ : France métropolitaine. 18-50 ans qui ne vivent plus chez leurs parents.
Source : Enquête Trajectoire et Origine, INED-INSEE, 2008.

L'examen par origine détaillée dévoile la grande dispersion des taux de discrimination. Les Algériens se déclarent quatre fois plus souvent discriminés que les Européens des 27 ou que les immigrés du sud-est asiatique. Sans véritable surprise, parmi les immigrés, ce sont avant tout les Africains et les Maghrébins qui forment un groupe où les discriminations au logement sont les plus fréquemment déclarées. Pour cette raison, ils ont été regroupés afin de pousser l'examen plus avant. Ainsi, ces immigrés ou leurs descendants déclarent environ 3,5 fois plus souvent être victime de discrimination que la population majoritaire. Quant aux discriminations au logement en raison de la couleur de peau, de l'origine ou de la nationalité, elles représentent 9,4 % des plaintes pour les Africains subsahariens et les Maghrébins et 6,3 % pour leurs descendants contre 3,2 % et 0,4 % pour les immigrés des autres origines et leurs enfants (Figure 1b). Malgré tout, le niveau des déclarations de discrimination au logement sur le territoire national demeure relativement contenu. Il faut relever un phénomène encourageant. Les discriminations au logement dont souffrent les enfants d'immigrés africains et maghrébins ne sont plus que les 2/3 de celles de leurs parents et confirme une dilution du stigmatisme au fil des générations. Paradoxalement, ces chiffres dévoilent une incorporation des descendants d'immigrés dans la société française même s'il elle ne s'effectue pas sans résistance. Par ailleurs, si comme il vient d'être montré les Africains et les Maghrébins sont les immigrés les plus discriminés dans l'accès au logement en France, il faut s'attendre à ce qu'ils soient aussi les plus ségrégués.

Encadré

En retranchant la part raciste du total des motifs de discriminations au logement, le solde alors obtenu est redevable aux autres discriminations : sexistes, au handicap, à l'âge, à l'apparence vestimentaire, etc. Ce solde des discriminations hors racisme est presque double pour les Africains et Maghrébins (1,8 fois) et 1,5 fois plus forte pour leurs descendants que pour la population majoritaire. Quelles raisons peuvent expliquer ce constat ? Trois hypothèses interprétatives sont en concurrence. La première serait que les Africains et les Maghrébins auraient tendance à sur-déclarer les discriminations au logement dans un mouvement victimaire. Mais s'il y avait sur-déclaration, elle devrait porter uniquement sur la dimension raciste, laquelle est plus « logiquement » légitimée à cause de la xénophobie et du racisme. La deuxième hypothèse serait que la part des « sur-déclarations » des discriminations due au sexe, au handicap, à la façon de s'habiller, etc. soit mal interprétée et devrait en réalité être reclassée en gonflant encore la part des discriminations racistes. Mais cette explication ne répond pas au fait qu'Africains, Maghrébins et leurs enfants soient les seuls à « sur-déclarer » des discriminations pour motifs autres que racistes. Enfin, la dernière hypothèse plausible serait celle du double stigmat. Le stigmat « initial », par exemple du handicap ou de l'apparence vestimentaire, serait renforcé par la couleur de peau ou par l'origine africaine, maghrébine pour aboutir à une discrimination au logement. Par exemple, être Maghrébin ou Africain accentuerait les risques de discrimination au logement lorsque les individus sont handicapés. Dès lors, ce serait une sous-déclaration de discriminations au logement d'ordre raciste qui serait mise au jour ici. Une autre question se pose dans ces phénomènes de double stigmat. Est-ce vraiment la couleur de peau qui est en soi un motif discriminatoire dans l'accès au logement ou l'origine africaine et maghrébine ? En réalité, l'origine d'un pays du continent africain est davantage en cause que le simple fait d'être d'un pays étranger ou même encore de la couleur de peau. De fait, les originaires des DOM et les immigrés des autres origines ont exactement ou quasiment la même part de discriminations déclarées pour le sexe, le handicap ou l'apparence vestimentaire, etc. que celle de la population majoritaire (1 et 1,1 fois) et leur niveau total des discriminations au logement ne se distingue pas de celui de la population majoritaire (Figure 1a).

La place centrale du logement social chez les immigrés

Être propriétaire, locataire de HLM ou d'un logement du parc privé donne une indication de la position sociale occupée dans la société française que ce soit par la capacité à se constituer un patrimoine immobilier ou par le recours à l'habitat social³. Les variations de proportion de propriétaires entre les immigrés des différentes origines et leurs descendants relèvent de trois ordres de facteurs imbriqués. Elles proviennent d'abord de durées différenciées d'installation selon les origines des résidents, les durées plus longues permettant davantage de constituer un patrimoine immobilier. Elles s'expliquent ensuite par des stratégies résidentielles, des rapports à l'habitat et à la propriété immobilière différenciés. Ainsi, la propriété immobilière possède culturellement une importance plus grande pour les Européens du sud. Enfin, les disparités d'accès à la propriété signalent les inégalités de ressources entre les diverses origines d'immigrés.

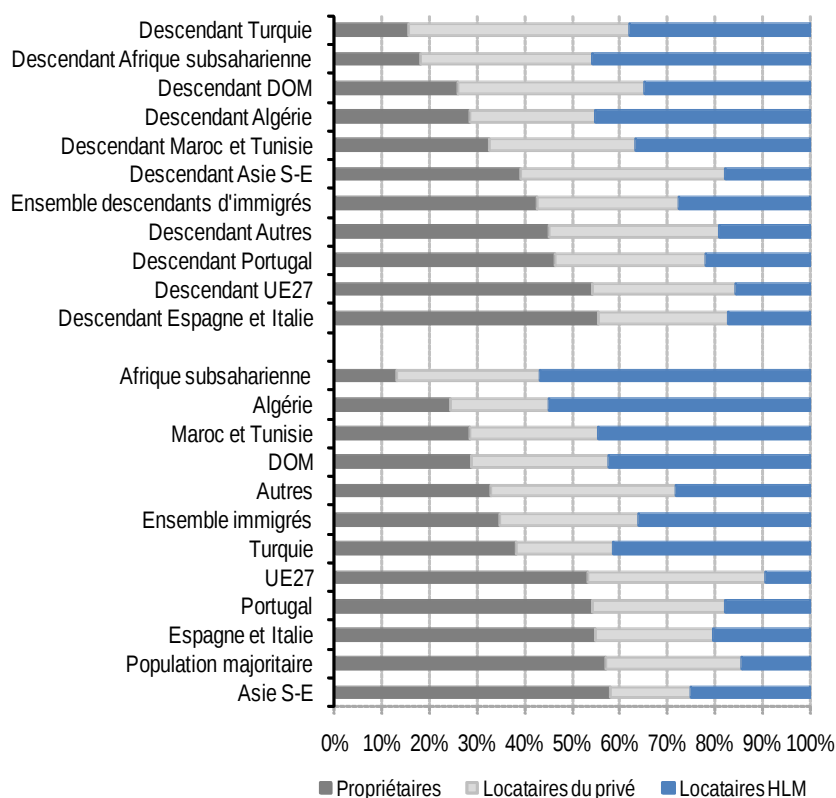
La propriété immobilière fait ressortir deux groupes. Le premier, aux proportions proches de la population majoritaire (57 %), est constitué par des propriétaires immigrés venant de la péninsule ibérique et d'Italie, des autres Européens des 27, auxquels s'ajoutent les immigrés d'Asie du Sud-est qui dépassent même la proportion des propriétaires de la population majoritaire (Figure 2). Les immigrés latins sont installés depuis longtemps en France et leurs niveaux d'accès à la propriété se rapprochent de la population majoritaire. Dans le second groupe, l'accès à la propriété est moins fréquent, des immigrés de Turquie avec 38 % de propriétaires, aux immigrés d'Afrique subsaharienne avec 13 %, en passant par les immigrés du Maghreb (27%). L'amplitude des écarts est légèrement resserrée pour les descendants d'immigrés mais les effets d'âge sont plus importants et demanderaient à être neutralisés avant de s'avancer à conclure.

Le logement social est toujours plus fréquemment associé à un environnement où les immigrés sont surreprésentés par rapport à leur représentation sur le territoire national. Ces derniers, au moins une grande part, occupent des professions modestes, sont plus touchés par le chômage et il est alors cohérent de les retrouver davantage dans le logement social dont la fonction initiale est d'héberger des populations modestes. Le logement HLM représente environ 56 % de l'habitat des immigrés d'Afrique subsaharienne et d'Algérie, puis, viennent les immigrés du Maroc, les originaires des DOM et les immigrés de Turquie vivant à plus de 40 % dans l'habitat social (Figure 2). Enfin, dans le troisième groupe s'ordonnent de façon nettement décroissante les immigrés d'Asie du Sud-est, d'Espagne et d'Italie, du Portugal, la population majoritaire et à moins de 10 % les autres Européens des 27. L'habitat relativement plus fréquent des immigrés en logement social ne doit pas masquer qu'en absolu les résidents d'HLM sont constitués à plus de 60 % par la population majoritaire, à 12,8 % par les Africains et les Maghrébins et à 10,3 % par leurs descendants. Pour ces derniers, leurs représentations en logements sociaux sont atténuées, surtout pour ceux dont les parents sont originaires d'Afrique ou du Maghreb comme de Turquie, mais demeurent proches dans l'ordonnement général. L'observation des proportions de propriétaires, locataires du privé ou d'HLM montre qu'il y a reproduction des statuts d'occupation du logement des parents par les enfants mais en mode mineur.

³ Ces indications sont tendanciellées et n'excluent pas qu'une part du parc du locatif privé recouvre des conditions de résidence plus défavorables que dans le parc social. Inversement, certains HLM n'ont rien à envier à un logement du privé en termes de confort et de situation. Le parc de logements sociaux est très hétérogène comme il va être vu.

La part du logement social des Maghrébins et des Africains n'a cessé de progresser entre 1982 et 1999 au cours de crises économiques et de l'emploi moins vorace en main-d'œuvre non qualifiée. La proportion d'Africains subsahariens représentait 26,4 % en 1982 contre 43,5 % en 1999 (Verdugo, 2011) et même 54,3 % en 2008 selon l'enquête TeO (mais les niveaux ne sont pas comparables à cause du champ de TeO limité aux 18-60 ans). Quant aux Maghrébins, ils progressent de 34,2 % en 1982 à 47,9 % en 1999 et 50,6 % en 2008 en HLM selon les mêmes sources. En 2008, Africains et Maghrébins logent donc en majorité en logements sociaux et montrent par là même la place centrale du logement social dans leur habitat, leur localisation et leur ségrégation.

Figure 2 – Statut d'occupation du logement selon l'origine



Source : Enquête : Trajectoire et Origine, INED-INSEE, 2008.

Champ : France Métropolitaine. Individus de 18 à 50 ans, qui ne vivent plus chez leurs parents et qui ne sont pas logés gratuitement.

S'attacher aux seuls taux de résidence en habitat social est insuffisant car les logements sociaux ne constituent pas un parc homogène de logements. Ils se distinguent en termes de qualité, de localisation, de peuplement et de niveau des loyers. Ainsi, dans l'étude monographique portant sur Gennevilliers, Olivier Masclet rapporte que certains bailleurs sociaux « sacrifiaient » les secteurs les moins attractifs de leur parc de logements uniquement peuplés d'immigrés non européens. Ce segment du parc « sacrifié » est éloigné des centres urbains, des lieux d'activité, mal desservi par les transports publics, et réservé aux Africains, Maghrébins et aux Turcs (Masclet, 2005). Le plus long temps de trajet entre le domicile et le travail, particulièrement des Africains subsahariens et dans une moindre mesure des Maghrébins par rapport à la population majoritaire, dévoile une localisation éloignée ou/et peu desservie par les transports en commun (voir Meurs *et al.* dans cet ouvrage). Ces logements sont parfois peuplés par origine nationale unique (Beaud et Masclet, 2006) produisant de la sorte une ségrégation « ethno-raciale » au niveau de l'immeuble. Les loyers

sont parfois élevés, l'entretien des logements est minimaliste comme celui des immeubles, cela dans un pur souci de rentabilisation et de profit maximum (Masclet, 2005). Le constat du filtrage et de la retenue des immigrés Africains et Maghrébins dans la partie du parc de logements sociaux la moins valorisée et périphérique est confirmé par d'autres chercheurs (Genest *et al.*, 1996 ; Tanter et Toubon, 1999 ; Kirszbaum, 1999 ; Masclet, 2005 ; Sala Pala, 2005 ; Tissot, 2005).

La concentration de logements HLM dans un quartier indique la plus grande concentration de personnes dépendantes du logement social et donc de populations modestes ou pauvres. Il peut se rencontrer des exceptions mais globalement plus le quartier est composé de logements sociaux et plus il possède de risques d'être pauvre. Alors que la population majoritaire vit à près de 51 % dans les quartiers constitués au maximum de 2,7 % d'HLM (6^e décile des taux d'HLM des quartiers), à l'inverse 51 % des Africains et des Maghrébins résident dans les quartiers où sont concentrés au minimum 24,7 % de logements sociaux (9^e décile) (Tableau 1). Soit un taux d'HLM dans ce type de quartier qui est 9 fois plus élevé que celui où réside principalement la population majoritaire. Il est visible qu'en proportions les Africains et les Maghrébins ne résident tendanciellement pas dans le même parc HLM que la population majoritaire. Quant à leurs descendants, ils sont là encore moins concentrés que leurs parents mais surreprésentés par rapport à la population majoritaire.

Tableau 1 - Peuplement des quartiers selon le taux d'HLM

%

Déciles	Population majoritaire	Africain Maghrébin	Descendant Africain Maghrébin	DOM et descendant	Autres pays	Descendant autres pays	Ensemble
1er au 6e	50,8	19,5	25,0	30,3	38,3	45,4	46,9
7e	15,2	10,4	10,7	12,1	13,3	15,3	14,6
8e	18,1	19,1	20,4	19,2	19,5	20,9	18,5
9e	16,0	51,0	43,8	38,4	28,8	18,5	20,0
Part	77,5	4,8	3,9	1,6	6,2	6,1	100

Source : Enquête : Trajectoire et Origine, INED-INSEE, 2008.

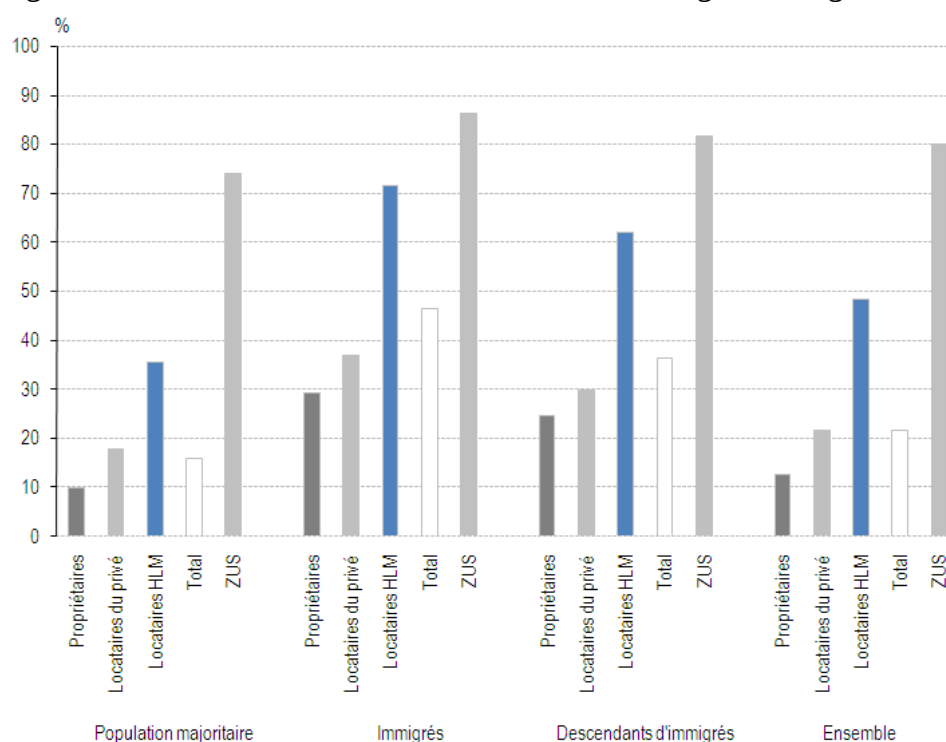
Champ : France Métropolitaine. Individus de 18 à 50 ans, qui ne vivent plus chez leurs parents.

Ces résultats sont cohérents avec les constats dressés par Tanter et Toubon : « les politiques de peuplement telles qu'elles ont été définies, qui relativisent le rôle (voire la vocation) du logement social en fonction des configurations sociales, ont aggravé la spécialisation ethnique des espaces qu'elles étaient supposées combattre. En délégitimant les familles immigrées là où elles étaient accueillies, ces pratiques ont contribué à faire qu'elles ne soient pas accueillies ailleurs, notamment dans le parc social neuf à la localisation peu ou moins périphérique et à renforcer ainsi leur concentration dans les lieux stigmatisés. » (1999, p. 83). A partir des réflexions précédentes, il faut s'attendre dans les phénomènes ségrégatifs français, à l'interpénétration entre discrimination au logement, logement social et ségrégation.

Ségrégation perçue : importante en logement social et davantage en quartiers sensibles

L'indicateur de la ségrégation des immigrés sur le lieu de vie est tiré des réponses à la question : « Vous diriez des habitants de votre quartier que :... 1 - Presque tous sont d'origine immigrée, 2 - Plus de la moitié est d'origine immigrée, 3 - La moitié est d'origine immigrée, 4 - Moins de la moitié est d'origine immigrée, 5 - Presque pas ou aucun est d'origine immigrée, 6 - Ne sait pas. » La proportion d'immigrés du quartier, estimée par les résidents eux-mêmes, peut alors être interprétée comme un indicateur subjectif de concentration spatialisée de populations défavorisées, autrement dit d'un indicateur de ségrégation perçue selon la définition de la ségrégation adoptée. Ce terme sera utilisé dans ce sens précis dans le reste de l'article sauf indication complémentaire. A cette fin, l'indicateur utilisé regroupe les deux premières modalités. La ségrégation perçue est dissociée de tout jugement qualitatif et rien ne permet de dire qu'il y aurait une corrélation entre celui-ci et un éventuel sentiment de pénibilité ou au contraire de satisfaction. Toutefois, on peut supposer que le degré de concentration des immigrés ne doit pas être indifférent aux résidents, surtout quand celui-ci est associé aux quartiers souvent les plus précarisés, les moins enviables et parfois aux nuisances et à l'insécurité (Pan Ké Shon, 2010, 2009a, 2009b).

Figure 3 – « Au moins la moitié des habitants est d'origine immigrée dans le quartier »



Source : Enquête : Trajectoire et Origine, INED-INSEE, 2008.

Champ : 18-50 ans résidant en France métropolitaine, qui ne vivent plus chez leurs parents et n'étant pas logés gratuitement.

Lecture : 71,6% des immigrés qui sont locataires HLM déclarent vivre dans un quartier dont au moins la moitié des habitants sont d'origine immigrée.

Enfin, la notion de quartier est intuitive, bien comprise par les enquêtés sans être rigoureusement définie. Mais elle est dotée d'une élasticité certaine. Ainsi, l'étendue du quartier est sujette à variations selon les caractéristiques individuelles des enquêtés (âge, mobilité, activités locales, réseau relationnel, etc.). De plus, pour un même enquêté cette notion peut varier en fonction de ce que l'enquêté est amené à appréhender mentalement, par

exemple la configuration de son réseau relationnel. Il est donc nécessaire de conserver à l'esprit cette remarque lors de la lecture des résultats et particulièrement la comparaison entre quartier au sens de l'enquête et quartier au sens de l'Insee (IRIS). L'IRIS est un découpage socio-spatial *ad hoc* composé selon les cas de quelques centaines d'habitants à plus de 5 000.

Les résultats sont frappants. Les immigrés déclarent près de 3 fois plus souvent (47%) résider dans un quartier dont au moins la moitié des habitants est d'origine immigrée que la population majoritaire (16 %) (Figure 3). Leurs descendants se situent là encore entre population majoritaire et immigrés. Ils ne sont plus que 36 % à avoir cette perception de leur environnement. A l'inverse, les immigrés (26 %) et leurs descendants (35%) déclarent vivre près de 2 fois moins souvent dans un quartier où presque aucun autre habitant n'est d'origine immigrée contre 60 % pour la population majoritaire.

La ségrégation perçue se distribue inégalement selon que le résident est propriétaire, locataire du privé ou d'HLM. Parmi la population majoritaire, les locataires d'HLM se déclarent 3,5 fois plus souvent (36 %) vivre dans un quartier composé d'au moins la moitié d'immigrés que les propriétaires (10 %). Ce même rapport est environ 2,5 fois pour les immigrés (71 % contre 29 %) ainsi que pour leurs descendants (62 % contre 25 %). Le logement social est toujours plus fréquemment associé à un environnement où les immigrés sont surreprésentés. Les immigrés en HLM ont un taux de ségrégation perçue 2 fois plus fort que celui de la population majoritaire vivant en HLM. Enfin, le niveau de la ségrégation perçue en zones urbaines sensibles⁴ (ZUS) est plus resserré dans ces quartiers : 74 % pour la population majoritaire, 86 % pour les immigrés et 82 % pour leurs descendants indiquant par là une homogénéité des perceptions du peuplement plus forte en quartiers sensibles.

Si les immigrés logeant en HLM se considèrent davantage ségrégués que la population majoritaire ce ne peut être dû à une sur-déclaration subjective car il devrait alors s'observer un écart similaire en ZUS (annexe). Or ce n'est pas le cas. Les immigrés habitent des quartiers où les HLM sont plus concentrés que ceux de la population majoritaire (Tableau 2). De leur côté, les locataires immigrés du parc privé accusent une ségrégation perçue de 30 % inférieure à ceux des HLM. En termes interprétatifs, cela reviendrait à dire que lorsque les immigrés ont davantage de choix⁵, ils se situent dans des quartiers moins ségrégués et au contraire lorsqu'ils sont davantage contraints par les règles d'attribution des logements, ils trouvent une localisation où la ségrégation est plus intense. En dehors des immigrés de Turquie qui se détachent des autres immigrés par une perception plus fréquente de la ségrégation, le détail par origine n'indique pas de différences flagrantes dans les taux des quartiers ségrégués. En première approche, ces résultats semblent donner corps aux analyses impliquant la politique de peuplement de certains bailleurs sociaux et d'acteurs locaux qui opèrent des attributions de logement différenciées selon l'origine des demandeurs (Simon, 1998 ; Tanter et Toubon, 1999 ; Tissot, 2005).

⁴ 751 zones urbaines sensibles sont venues se substituer en 1996 à divers dispositifs de classement économique des quartiers prioritaires (loi 96-987 de novembre 1996 du Pacte de Relance pour la Ville). Les quartiers prioritaires forment un système de classement emboîté. Par ordre croissant des difficultés, on dénombre 751 ZUS dont 416 zones de redynamisation urbaine (ZRU) et 100 zones franches urbaines (ZFU). La géographie de ces zones se superpose en grande partie sauf pour une vingtaine de ZFU qui intègre aussi des espaces proches dotés d'un potentiel d'accueil d'entreprises. Par définition, les ZFU représentent des grands quartiers de plus de plus de 8 500 habitants « particulièrement défavorisés ». Les ZUS concernaient au recensement de 1999, 4,7 millions d'habitants, dont 1,44 million pour les ZFU (Rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles, 2004).

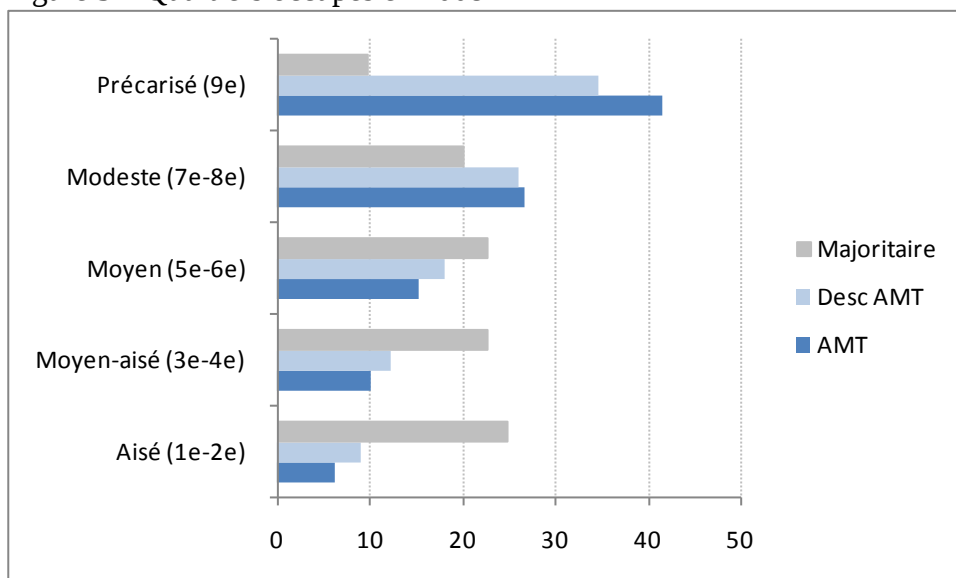
⁵ La location dans le privé est moins contrainte par la règle des trois choix de logement en HLM au-delà desquels les organismes obligent à réinitialiser le processus de demande.

Immigrés d'Afrique, du Maghreb et de Turquie plus nombreux en quartiers précarisés

Une autre façon d'approcher la ségrégation des immigrés est de s'intéresser au degré de précarité des quartiers dans lesquels ils vivent. De fait, être ségrégué dans un quartier ordinaire ou l'être dans un quartier précarisé n'a pas la même signification, ni pour les habitants concernés, ni sociologiquement. L'indicateur de précarité des quartiers est approché par la distribution de leurs taux de chômage. Par ailleurs, il est maintenant évident qu'amalgamer les immigrés sans distinguer ceux qui sont les plus discriminés conduit à réduire « artificiellement » les différences et à rapporter une image qui sans être fausse est déformée. Pour éviter cela, les immigrés d'Afrique subsaharienne, les Maghrébins et les Turcs (par la suite on adoptera la notation AMT pour alléger la rédaction), qui représentent, comme il va être vu, les minorités les plus ségréguées en France, ont été statistiquement séparé des autres immigrés.

Sur le territoire français la population majoritaire se répartit quasi également dans les quartiers aisés, moyens, voire modestes. Elle délaisse nettement les quartiers précarisés (Figure 5). A l'inverse, les immigrés se concentrent principalement en quartiers précarisés et modestes. Leurs proportions se réduisent ensuite à mesure de l'aisance des quartiers. Quant à leurs descendants, ils sont moins fréquemment concentrés en quartiers précarisés et modestes et logent plus fréquemment que leurs ascendants dans les quartiers de moyens à aisés. On constate par là, un « mouvement » d'intégration résidentielle au fil des générations, même s'il est visible que l'accès aux quartiers aisés et moyens est plus difficile aux immigrés et à leurs descendants. C'est aussi le constat qui a été dressé en quartiers sensibles entre 1990 et 1999 à partir de données longitudinales (Pan Ké Shon, 2009a). Comme pour les discriminations au logement (cf. supra), la dilution du stigmat fait converger les descendants d'immigrés vers le standard de localisation sociale de la population majoritaire.

Figure 5 – Quartiers occupés en 2008



Source : Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.

Champ : 18-50 ans résidant en France métropolitaine, qui ne vivent plus chez leurs parents.

Lecture : En 2008, la population majoritaire vivait à près de 10 % dans les quartiers les 10 % plus précarisés (9^e décile des taux de chômage des quartiers) contre près de 42 % pour les immigrés AMT et de 35 % pour leurs descendants.

L'occupation différenciée des espaces résidentiels et sociaux

Bien sûr, les immigrés ne sont pas tous ségrégués, loin s'en faut, même parmi les originaires les plus discriminés comme les Africains et les Maghrébins. Ils occupent des quartiers variés et une typologie des différents espaces résidentiels et sociaux permet de mieux appréhender leurs diverses localisations sur le territoire français. Les particularités sociales des quartiers peuvent être approchées de diverses façons et notamment par la concentration de logements sociaux, de chômeurs et d'immigrés. Le chômage agrégé au niveau du quartier et le taux d'HLM approximent son degré de précarité, et les taux d'immigrés leur concentration spatiale. Les données contextuelles, sur lesquelles repose cette analyse, proviennent des données du recensement 2006. Ces données ont été produites par l'Insee afin d'enrichir l'enquête TeO et d'apporter des informations sur les quartiers des enquêtés (IRIS, cf. supra). La typologie est réalisée au moyen d'une classification hiérarchique ascendante des quartiers selon leurs habitants (CAH). Elle est effectuée à partir des distributions en décile⁶ des quartiers selon leur taux : de chômage, d'immigrés, d'immigrés maghrébins, d'immigrés africains et des autres origines, de leurs descendants, des HLM, de cadres et de la distribution des taux immigrés, de chômage au niveau de la commune. Le principe général des CAH est de maximiser la variance inter classes (accentue les écarts entre classes) et de minimiser la variance intra classes (recherche l'homogénéité de chaque classe). Puis, les caractéristiques des quartiers sont projetées sur un plan factoriel et les classes des quartiers obtenus par la CAH sont projetées en variables illustratives, c'est-à-dire sans influence statistique sur les autres variables. Cinq types de quartiers sont ainsi révélés (Tableau 2 et figure 4).

Tableau 2 – Descriptif des types d'habitant %

Type de quartiers	Part des habitants %	Peuplement %	Immigrés Décile %	Chômage Décile %	HLM Décile %	Tranche unité urbaine %	Activité CSP %	ZUS %
Mixité urbaine	37,5	Pop. maj. 72	D7-8 : 60	D5-6 : 21 D7-8 : 34	D8 : 21 D9 : 28	40% > 100 000h + 32% I-d-F	Mélangé Cadre : 19	1
Mixité en régions	20,0	Maj. : 83 Descendant UE	D5-6 : 64 D7-8 : 28	D1-4 : 58 D5-6 : 28	Répartis D1 à D8	Répartis majoritairement hors I-d-F	OHQ Empl. PI Cadre	0,3
Homogène population majoritaire rural	26,5	Maj. : 92	D1-2 : 60 D3-4 : 38	D1-4 : 68	D1-5 : 52 Répartis D6 à D8	Rural : 57 -20 000 : 26	ONQ OHQ Empl. PI	0,0
Moyen populaire hors IdF	6,1	Maj.: 87,6	D3-4 : 34 D5-6 : 61	D1-6 : 76	Répartis D6 à D8	Répartis mais strictement hors I.-d.-F.	OHQ <u>Employé</u> PI	2,5
Ségrégué	9,9	Maj. : 47 Africain Maghrébin Turc + DAMT : 32,6	D9 : 16 D9+ : 52 D9++ : 22	D7-8 : 27 D9 : 62,7	D8 : 12 D9 : 72,6	36% > 100 000h + 45 % I-d-F	Cadre : 5,9 Chôm. : 15	60

Champ : 18-60 ans de métropole

Source : Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.

Note : D est utilisé pour décile et les chiffres immédiatement suivants désignent leur rang, le nombre après les « : » le pourcentage de la population dans cette tranche. Exemple, ligne 1, D7-8 : 60 veut dire qu'il y a 60 %

⁶ Les déciles sont les valeurs qui partagent une distribution par 10 %. Par exemple, les 10 % des quartiers au taux de chômage le plus bas ont un taux de chômage inférieur à 4,4 %. Ils correspondent au 1^{er} décile. Inversement, 90 % des quartiers ont un taux supérieur à 4,4 %.

d'immigrés dans le type mixité urbaine ; D9+ signifie 9^e décile des taux d'immigrés du quartier et où simultanément les enquêtés ont déclaré vivre dans un quartier où la moitié des habitants est immigrée, D9++ la presque totalité.

AMT : Africains, Maghrébins, Turcs. DAMT : leurs descendants.

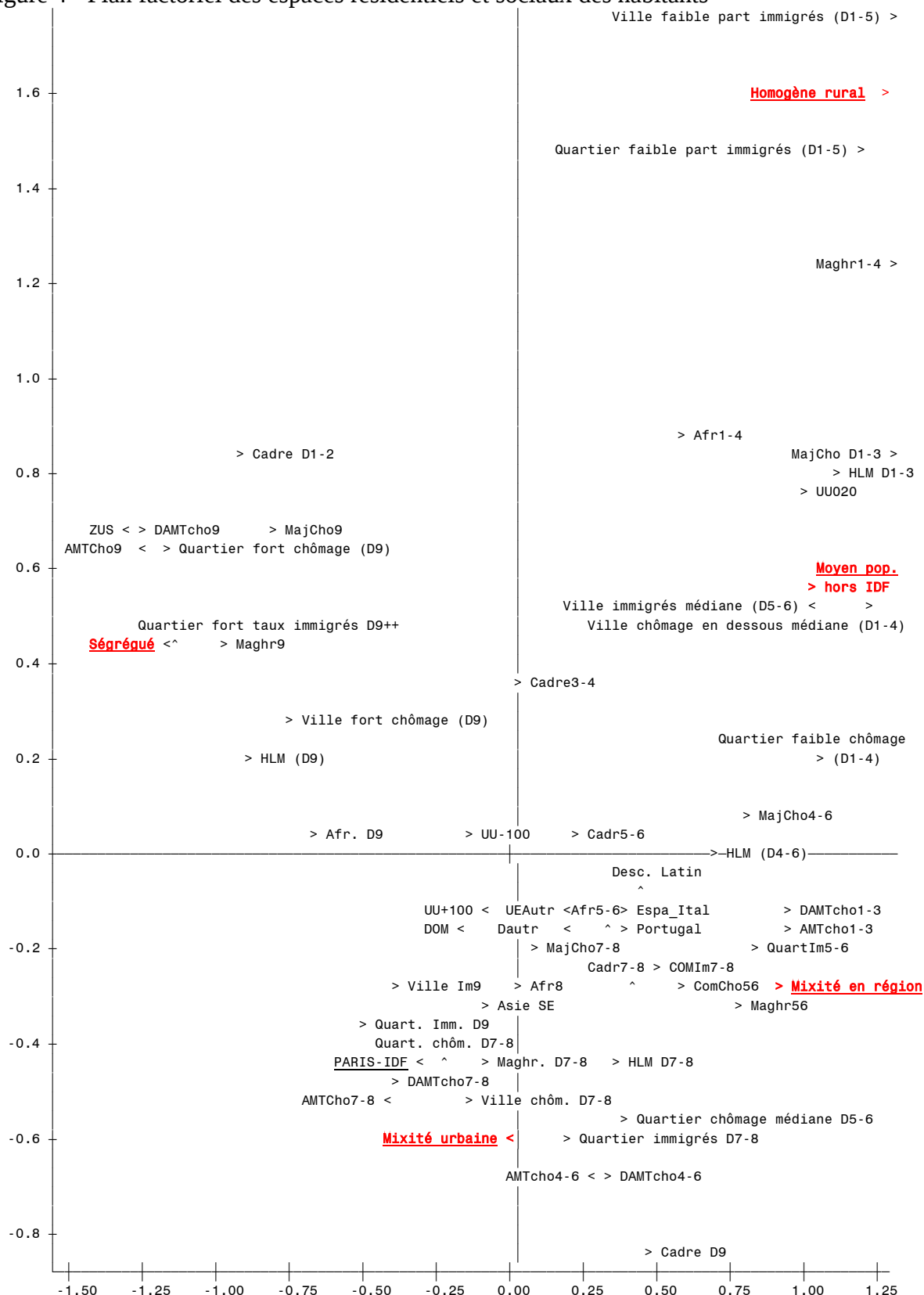
Le type « Mixité urbaine » est le plus courant, il se situe dans le cadran sud-ouest du plan factoriel (Figure 4). Il représente la part principale des habitants (37,5 %). Il correspond aux espaces de mixité des grandes unités urbaines (72 % >100 000h) dont Paris Île-de-France (32 %) où la population majoritaire est dominante (72 %). Dans ces lieux, le chômage dépasse plus souvent la médiane (pour dominer dans les 7^e et 8^e déciles). Les taux d'HLM sont relativement importants mais les habitants du type vivent rarement en zones urbaines sensibles (ZUS), ce qui indique aussi les limites de la mixité du type. Cinquante trois pour cent des cadres vivent dans ce type de quartier (Tableau 2).

Moins mixte que le type précédent, le type « Mixité en région » représente 20 % de la population vivant majoritairement hors d'Île-de-France. Il est localisé dans la partie sud-est du plan. Il est constitué à 83 % par la population majoritaire, puis par les différents descendants d'immigrés, les immigrés de l'Union européenne des 27 et en moindre part par les autres originaires. Leurs habitants sont davantage favorisés, avec un chômage qui se situe à 58 % dans les déciles en dessous de la médiane du chômage des quartiers. Les habitants de ce type occupent plus rarement les quartiers où les taux d'HLM sont les plus élevés et logent très rarement en ZUS (0,3 %). Les catégories sociales sont mélangées ainsi que les origines des habitants. De fait, les habitants du type « Mixité en régions » vivent majoritairement dans les quartiers aux taux d'immigrés médians (3,5 % à 4,6 %) et un peu plus d'un quart au-delà (7^e et 8^e déciles, soit 6,2 % à 8,7 %).

Le type « Moyen-populaire hors I.-d.-F. » représente 6,1 % de la population. Il se distingue des autres types par son absence d'habitants en Île-de-France et sa quasi absence de cadres. La répartition de ses habitants est relativement équilibrée dans les autres tranches d'unités urbaines. Leur présence en ZUS se montre relativement plus élevée (2,5 %) que les autres types en dehors de celui « Ségrégué », une localisation fréquente dans des quartiers d'habitat social.

Le type « Homogène, rural » est situé à l'extrémité nord-est du plan montrant ainsi sa spécificité. Il représente 26,5 % des habitants. La population majoritaire y est présente à 92 %, soit la plus forte représentation de tous les types. Les 8 % restants sont principalement des immigrés européens et des descendants d'immigrés, les AMT sont rares. La présence des immigrés est donc très faible, souvent moins de 2,7 %, voire moins de 1,4% dans ce type de quartier ou de petites communes. Ce sont des espaces des villes de -20 000 habitants (26 % de la population du type) et principalement du rural (57 % de la population du type) où les catégories sociales sont mélangées et le chômage résiduel. L'habitat social se rencontre plus rarement et aucun habitant ne réside en ZUS. Le type Homogène est le plus excentré de tous les autres types sur le plan factoriel à cause de sa faible proportion d'immigrés dans les villes et dans les quartiers et de son orientation rurale et petites communes. On remarquera que selon les études précédentes, « c'est traditionnellement dans les régions où les étrangers sont peu nombreux, là où les probabilités de contact sont les plus faibles, que les attitudes sont, tendanciellement les plus réservées. » (de Rudder, 1991, p. 158).

Figure 4 - Plan factoriel des espaces résidentiels et sociaux des habitants



Champ = Individus de 18 à 60 ans de métropole.

Notes : Les préfixes des libellés « Chom, HLM, Maghr, Afr, QuartIm » correspondent aux déciles des taux de chômage, d'HLM, de Maghrébins, d'Africains subsahariens, d'immigrés des quartiers (Iris). Plus le décile est élevé et plus la concentration est importante. ComCho correspond au taux de chômage de la commune. Les

déciles sont précisés en fin de libellé : Maghr5-6 correspond ainsi aux quartiers des 5^e et 6^e déciles des taux d'immigrés maghrébins.

D9+ correspond aux quartiers où les 10 % d'immigrés sont les plus concentrés et où les enquêtés ont répondu que plus de la moitié ou la presque totalité des habitants étaient immigrés.

Les libellés Africain, Turc, DOM, Majoritaire, Asie SE, Portugal, etc. correspondent à l'origine des enquêtés. Le préfixe « D » est réservé aux descendants, DAMT correspond aux descendants d'Africains subsahariens, de Maghrébins ou de Turcs.

UU020= unité urbaine de – de 20 000 habitants, UU-100 de 20 000 à 100 000h, UU+100 plus de 100 000 h sauf l'unité urbaine de Paris-Île-de-France.

Les libellés de la forme suivante AMTchonn ou Majchonn ou DAMTchonn, par exemple AMTcho4-6, correspond aux enquêtés immigrés Africains subsahariens, Maghrébins ou Turcs vivant dans un quartier au taux de chômage du 4^e au 6^e décile. Cette variable, les unités urbaines et les types de quartiers sont projetées en variables illustratives.

Enfin, le type « Ségrégué » représente près de 10 % de la population et il est sans ambiguïté celui de la ségrégation (Tableau 2). Il occupe la partie nord-ouest du plan factoriel. La population majoritaire est de peu minoritaire dans le type « Ségrégué » (47 %) mais domine en proportion les autres origines. Les Africains subsahariens, les Maghrébins, les Turcs ainsi que leurs descendants représentent 32,6 % de la population. Le reste des résidents se répartit entre les originaires des DOM, leurs enfants et les immigrés asiatiques, portugais, etc. Les habitants se situent à 90 % dans les 10 % des quartiers où le taux d'immigrés est le plus élevé (>14,1 %) et où 52 % des habitants ont déclaré simultanément qu'au moins la moitié des résidents du quartier étaient immigrés ou la presque totalité (22 %). Soixante pour cent des habitants du type Ségrégué vivent en ZUS dont 20 % résident en ZFU (les ZFU représentent les 100 zones urbaines sensibles parmi les plus défavorisées et peuplées d'au moins 8 500 habitants). Près de 73 % du type résident dans 10 % des quartiers où les HLM sont les plus concentrés. La population se situe à 63 % parmi les 10 % des quartiers au taux de chômage le plus élevé. En croisant le chômage des quartiers avec l'origine des répondants, il peut se vérifier qu'aussi bien population majoritaire, que descendants d'immigrés et immigrés résident dans des espaces ségrégués mais dont les origines des populations sont hétérogènes (Figure 4). Dans ce type de quartiers convergent une ségrégation ethno-raciale élevée, un fort chômage, une importante concentration de logements sociaux et une quasi absence de cadres.

Ce résultat confronté à la perception de la concentration des immigrés (Figure 3) permet de penser que la ségrégation ethno-raciale est écriquée dans ce type Ségrégué et qu'il doit se rencontrer des situations de plus forte concentration, et notamment des AMT, contrebalancées par des situations de plus grande fluidité. De fait, près de 43 % de la population des zones franches urbaines est constituée par des immigrés africains, maghrébins, turcs et de leurs descendants (leur répartition aléatoire sur le territoire métropolitain devrait être de 8,9 %). Simultanément, la population majoritaire n'y est plus présente qu'à 36,5 %. Autrement dit, les ZFU sont peuplées à 63,5 % par des immigrés et leurs descendants. Ce fort taux de ségrégation des immigrés en ZFU ne doit pas masquer les nombreuses origines différentes des résidents qui s'y côtoient et, rien qu'en ce sens, il serait incorrect de les qualifier de ghettos. A partir d'une nomenclature des nationalités en 60 postes, on relève 39 nationalités différentes qui coexistent en ZUS et 34 en ZFU.

L'axe vertical du plan factoriel oppose les communes au faible taux d'immigrés montre que les AMT et les descendants d'AMT occupent des espaces résidentiels et sociaux semblables lorsque le taux de chômage du quartier est identique. C'est moins vrai pour la population majoritaire. Mais, il faut rappeler que les immigrés ne sont pas répartis sur l'ensemble du territoire. Ils sont principalement concentrés en Île-de-France, le long du couloir rhodanien, en

Alsace, sur le pourtour méditerranéen et à Toulouse. Ils se sont peu diffusés en milieu rural, dans les petites villes et dans l'ouest de la France.

Une forte mobilité qui contredit l'image convenue d'enfermement

L'évolution des phénomènes ségrégatifs se suivent pertinemment par l'observation attentive des mobilités résidentielles des habitants. Celles-ci sont quantitativement et qualitativement importantes. Entre 2003 et 2008, la mobilité résidentielle des immigrés s'est élevée à 54,7 % et celle de leurs descendants à 56,7 %. Elles s'avèrent en moyenne fortes et plus élevées que celles de la population majoritaire (49,1 %). Parmi les Africains subsahariens, les Maghrébins et les Turcs ayant déménagé entre 2003 et 2008, 5 % ont quitté les quartiers les plus précarisés pour s'installer dans des quartiers mieux situés sur l'échelle sociale (Tableau 3). Ce niveau est comparable avec ceux de la population majoritaire et des « Autres » immigrés. Les comportements résidentiels et les contraintes externes pesant sur ces « autres » immigrés les situent entre la population majoritaire et les Africains, Maghrébins et Turcs. Un glissement général de départ des quartiers les plus modestes au profit des quartiers socialement mieux placés au sens de notre indicateur est donc perceptible chez les personnes mobiles y compris les immigrés d'AMT.

La promotion résidentielle des immigrés s'expliquerait non pas par une volonté d'entre-soi sur une base ethnique, car ils sont davantage concentrés en quartiers précarisés, mais en partie sur des critères sociaux. Ce qui correspond aussi à ce que notent des observateurs américains en relevant que les Afro-américains quittent aussi les quartiers noirs afin d'échapper aux nuisances liées à la misère concentrée dans les ghettos (Harris, 1999, 2001). Néanmoins, des pistes explicatives complémentaires sont simplement liées à la recherche de meilleures conditions de vie résidentielle, de transport, d'accès à la propriété, de rapprochement du lieu de travail, etc. L'avancée en âge, la progression de carrière ou de revenus faciliteraient alors ces mobilités ascendantes.

Tableau 3 – Matrice des mobilités résidentielles des Africains, Maghrébins, Turcs %

Décile du chômage quartiers quittés	Déciles du chômage des quartiers d'installation en 2008											
	1 à 5			6 à 7			8 à 9			Proportions dans la classe de déciles		
	Pop. maj.	Autre imm.	AMT	Pop. maj.	Autre imm.	AMT	Pop. maj.	Autre imm.	AMT	Pop. maj.	Autre imm.	AMT
1 à 5	70,7	72,2	54,8	17,3	13,0	16,1	11,9	14,9	29,1	50,1	41,0	23,7
6 à 7	43,5	35,2	26,1	40,2	44,0	41,2	16,3	20,8	32,8	26,3	25,3	19,2
8 à 9	34,9	22,5	15,8	21,0	25,3	16,0	44,1	52,2	68,2	23,6	33,7	57,1
Total	55,1	46,1	27,0	24,2	25,0	20,9	20,6	28,9	52,1	100	100	100

Source : Enquête : Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.

Champ : 18-50 ans résidant en France métropolitaine, qui ne vivent plus chez leurs parents. Les descendants sont exclus.

Lecture : Parmi les personnes ayant déménagé entre 2003 et 2008, les résidents majoritaires qui vivaient dans les quartiers aisés et moyens-aisés (1^{er} au 5^e décile du chômage des quartiers) habitent encore à 70,7 % dans ces types de quartiers, à 54,8 % pour les AMT et à 72,2 % pour les « autres » immigrés.

Note : Le millésime du taux de chômage des quartiers utilisé ici dans la distribution des quartiers quittés et d'installation est celui de 2006.

La lecture des mobilités résidentielles « descendantes » montrent que les anciens résidents des quartiers plutôt aisés (du 1^{er} au 5^e décile du chômage) se sont installés dans des quartiers plus défavorisés (8^e et 9^e déciles) à près de 12 % pour la population majoritaire, à près de 15 % pour les autres immigrés et à 29 % pour les Africains subsahariens, les Maghrébins et les

Turcs. Les mobilités descendantes viennent fréquemment de la nécessité d'un logement plus grand de la part de familles qui s'agrandissent, de jeunes qui s'installent au cours de leurs premières étapes résidentielles, de familles monoparentales et de personnes se retrouvant seules après une rupture, etc. (Pan Ké Shon, 2010b). Il est remarquable que les mobilités de rétrogression soient près de 2,5 fois plus importantes pour les Africains, Maghrébins et Turcs que pour la population majoritaire ($29,1/11,9=2,4$). Les mobilités résidentielles plus souvent descendantes pour les immigrés identifient l'un des éléments qui contribuent formellement à la ségrégation des immigrés et de leurs descendants en quartiers précarisés. Les résultats antérieurs portant sur les mobilités des habitants de quartiers sensibles entre 1990 et 1999 ne dévoilaient pas ces mobilités de rétrogression de la part des Africains et Maghrébins. Mais les quartiers du 8^e au 9^e décile du chômage sont majoritairement des quartiers populaires et ce n'est que dans la partie extrême du 9^e décile que se situent la très grande majorité des quartiers sensibles et des difficultés sociales aggravées.

Discussion

Pour résumer, la population majoritaire est dispersée quasi également dans les quartiers aisés, moyens et moyens modestes et elle délaisse les quartiers précarisés. Les immigrés sont polarisés majoritairement en quartiers moyens-modestes et en quartiers précarisés, ce qui constitue une des particularités de ces espaces. Les descendants d'immigrés sont plus dispersés sur le territoire socio-spatial. Ils résident davantage en quartiers moyens-modestes que leurs parents. Il s'observe donc une « intégration résidentielle » de fait au fil des générations. Les mobilités résidentielles intervenues entre 2003 et 2008 confirment la désaffection des habitants pour les quartiers les plus précarisés au bénéfice de ceux mieux situés sur l'échelle sociale. Cette mobilité résidentielle ascendante vaut pour la population majoritaire comme pour les immigrés (5 %) et leurs enfants.

On peut concevoir la ségrégation des habitants comme un continuum de la concentration spatialisée de la précarité et des immigrés. Ainsi, à partir d'une classification statistique, l'étude a montré que le type de quartiers « Ségrégué » représente moins de 10 % de la population avec une proportion dominante de la population majoritaire (47 %). Un degré ségrégatif est franchi en s'attachant aux seules zones urbaines sensibles, et un autre encore pour les zones franches urbaines. De fait, 60 % des habitants du type Ségrégué vivent en ZUS dont 20 % résident en ZFU. Le peuplement de ces quartiers est hétérogène et s'y côtoient différentes origines d'immigrés et aussi la population majoritaire. En ZFU, la population majoritaire est davantage restreinte mais représente encore plus d'un tiers des habitants. Contrairement aux représentations du « ghetto », même dans les quartiers les plus fortement ségrégués, des populations de nombreuses origines sont donc mélangées à la population majoritaire. La population totale des ZUS, immigrés, enfants d'immigrés et population majoritaire, s'élève à 4,5 millions en 2006-2007, et à un peu plus d'1,5 million en ZFU, à rapporter à une population immigrée en France métropolitaine de près de 5,2 millions dont 2,2 millions d'immigrés africains et maghrébins et 234 000 immigrés turcs. La focalisation sur les situations de ségrégation ne doit pas masquer que 72 % des immigrées d'AMT et 76 % de leurs descendants vivent hors ZUS. Ils connaissent des situations résidentielles plus modestes que la population majoritaire mais qui est en rapport avec leurs caractéristiques sociales en moyenne plus faibles. Si le territoire français est donc partitionné selon le rapport à l'immigration, cette partition n'a rien de compartiments étanches, bien au contraire.

Dans l'état des lieux dressé ici, il apparaît deux mouvements apparemment antagonistes : des mobilités résidentielles ascendantes au fil des déménagements et pour une part des AMT une mobilité de rétrogression. En premier lieu, la promotion résidentielle est évidente pour les Africains, les Maghrébins et les Turcs au cours de leurs mobilités enregistrées entre 2003 et 2008 (Tableau 3). Ce constat prolonge celui déjà établi sur les quartiers sensibles entre 1990 et 1999 (Pan Ké Shon, 2010, 2009) et permet d'étendre les conclusions aux quartiers ordinaires en 2008. En second lieu, contrairement à ce qui s'observait en zones sensibles, les mobilités descendantes sont relativement fréquentes pour les Africains, Maghrébins et Turcs par rapport à la population majoritaire. Peut-être faut-il relever que cette mobilité descendante s'effectue principalement dans les espaces populaires mais très peu dans les quartiers parmi les plus défavorisés. Ainsi, parmi les personnes ayant déménagé au cours des 5 années précédentes, 2 % des habitants hors ZUS s'y sont installés et simultanément 19,5 % des résidents des ZUS en sont sortis. On ne peut donc conclure à une re-ségrégation à partir de l'ensemble des mobilités descendantes.

Les mobilités résidentielles ascendantes, de départ des quartiers les plus défavorisés au profit de quartiers mieux placés sur l'échelle sociale, s'observent aussi par une localisation qualitativement meilleure des descendants, au sens de notre indicateur. Ces mobilités résidentielles ascendantes au cours des déménagements et au fil des générations indiquent une intégration résidentielle progressive. Le constat d'une « intégration résidentielle », initialement établi par l'École de Chicago (Park, 1926), trouve échos en Grande-Bretagne (Simpson, 2004) et en Suède (Bråmås, 2006) semblant dessiner par là un modèle européen de ségrégation des ressortissants des anciennes colonies et également un modèle de déségrégation par les mobilités sociales et résidentielles au cours du temps. L'intégration résidentielle des immigrés et de leurs descendants par le biais de leurs mobilités résidentielles constitue une tendance de fond qui vient tempérer les jugements sans nuance d'un séparatisme ethnique, d'un modèle de séparatisme des banlieues, de la sécession des territoires ou encore d'auto-ségrégation voire de leur ghettoïsation. La ségrégation française joue davantage comme les *ethnic clusters* des immigrés aux Etats-Unis, c'est-à-dire « un mécanisme d'isolement flexible et provisoire à l'intérieur d'un périmètre poreux qui fonctionne comme une chambre d'acclimatation et un relais d'étape vers l'assimilation culturelle et l'intégration socio-spatiale dans le reste de la société » (Wacquant, 2009, p. 167).

Les nombreuses origines différentes qui peuplent ces quartiers interdisent donc de qualifier ces quartiers de ghettos, et de les rapprocher trop rapidement de l'hyper-ghetto noir américain (Wacquant, 2006, 2010). Même l'usage métaphorique du terme ghetto aux fins de sidération et de fléchage antiraciste entraîne une confusion d'autant plus dommageable qu'elle obscurcit plus qu'elle n'éclaire le phénomène ségrégatif français. Comme disait Bourdieu « Les bons sentiments font le plus souvent de la mauvaise sociologie ». Mais c'est surtout que pour bien appréhender un phénomène, il est nécessaire de bien le définir et que la définition ne soit pas soumise à variation selon le but recherché. La ségrégation française s'approche davantage des modèles européens de ségrégation des ressortissants des nations anciennement colonisées que du modèle américain du milieu du XX^e siècle qui hante toujours les imaginaires (Musterd, 2005). La confusion du ghetto avec les quartiers ségrégués français ne permet pas de comprendre, par exemple, qu'à cause de la multiplicité des origines des immigrés dans ces espaces, il y ait absence d'une identité sociale commune (le « chauvinisme des jeunes de cité » ne peut en tenir lieu) et l'absence d'émergence de formes spécifiques de représentation politique comme cela a pu être le cas pour les mouvements noirs américains des années 1960. Cette confusion du ghetto et des quartiers ségrégués explique aussi pourquoi pendant si longtemps en France les expressions comme « assignation à résidence », « enfermement » ont

pu fleurir contre l'évidence d'habitants mobiles et de populations, qui même si elles sont discriminées et racialisées, s'incorporent en majorité sans bruit dans le corps national français. Ainsi, Adil Jazouli remarque que « la réussite et la promotion sociale, toutes aussi réelles que l'échec et les galères, ne se voient pas dans ces quartiers, elles se transportent ailleurs, sont invisibles. » (Jazouli, 1995, p. 352). A l'inverse de ce qui est parfois affirmé, la ségrégation française ne converge pas avec la ségrégation américaine. Si la ségrégation par origine sous-continentale a bien augmenté dans les quartiers de France au cours des dernières décennies, elle est passée pour les originaires du Maghreb de 8,2 % en 1968 à 9,2 % en 1999 (Verdugo, 2011)... Nous sommes donc loin de la rhétorique de la « sécession des territoires » et de la « ghettoïsation » des banlieues.

Mais s'il n'y a pas de ghetto, il se constate bien une ségrégation touchant plus particulièrement les immigrés Africains, les Maghrébins, les Turcs et leurs descendants, particulièrement en ZUS et plus encore en ZFU. Les logements sociaux représentent plus de la moitié de l'habitat des immigrés d'Afrique subsaharienne, du Maghreb et de Turquie. Il a été vu que la population majoritaire logeant dans le parc social vivait dans des quartiers où la part des logements HLM était faible. A l'inverse, les Africains et les Maghrébins habitent majoritairement dans les quartiers où les HLM sont les plus concentrés ($\geq 24,7$ % d'HLM). Ces populations ne résident donc tendanciellement pas dans le même parc de logements sociaux, ni dans les mêmes quartiers que la population majoritaire. Entre 1968 et 1999, le niveau de la ségrégation a baissé pour les immigrés non-européens dans le parc de logements privés et simultanément il a augmenté significativement pour ceux en logement public (Verdugo, 2011). Les immigrés sont proportionnellement surreprésentés en HLM à cause de la conjonction de divers éléments. D'abord, leurs caractéristiques sociales modestes impliquent de faibles revenus. Puis l'économie est devenue moins gourmande en main d'œuvre non qualifiée depuis le milieu des années 1970, les rejetant plus souvent dans le chômage. De plus, la plus forte tension sur le marché du logement enchérit les prix. Enfin, les discriminations au logement dans le parc privé les amènent dans le parc social. De fait, la présence progressivement plus importante des immigrés d'AMT en logements sociaux s'observe depuis les années 1968 jusqu'à ce jour. Sans modification de tout ou partie de ces éléments, cette tendance devrait se prolonger à l'avenir. Ce n'est pas une particularité hexagonale puisque cette même tendance a été observée en Grande-Bretagne, en Suède et en Hollande (Forrest et Murie, 1990 ; Musterd et Deurloo, 1997).

L'importance du logement social pour les immigrés, et particulièrement pour les AMT, montre que le parc de logements sociaux est au cœur du problème ségrégatif français. Il draine des populations modestes à la recherche de logements aux loyers modérés. Elles se retrouvent concentrées dans le segment du parc social le plus pauvre par l'effet de discriminations directe, indirecte ou systémique (Voir Kirszbaum pour cette dernière, 2008b). Ce qui rejoint les études monographiques précédentes (Genest *et al.*, 1996 ; Tanter et Toubon, 1999 ; Kirszbaum, 1999 ; Masclet, 2005 ; Sala Pala, 2005 ; Tissot, 2005). Mais si les logements sociaux sont au centre de ces phénomènes, ils représentent alors un levier puissant des politiques publiques pour lutter contre la ségrégation. La forte polarisation d'immigrés ne mériterait pas en soi une telle attention si elle ne s'effectuait pas dans les quartiers les plus défavorisés et si elle n'avait pas des conséquences sociales néfastes (Maurin, 2004 ; voir aussi Charmes, 2009). Les conséquences dommageables sont la préemption de l'avenir des enfants par un enseignement scolaire de moins bonne qualité (Piketty et Valdenaire, 2006), et conséquemment la reproduction des inégalités et la réduction du choix des possibles (Maurin, 2004), les comportements anti-sociaux, les trafics, les émeutes, l'érosion de l'estime de soi, et pour une partie de ces quartiers l'insécurité (Pan Ké Shon, 2007, 2009b).

Il reste que l'injonction paradoxale qu'il y a entre la réalisation de la mixité sociale (retour sous une forme euphémisée du seuil de tolérance) et l'hébergement des « populations les plus démunies » (le droit au logement) dans l'habitat social constitue le nœud gordien de la ségrégation. L'articulation des politiques de rénovation urbaine et de mixité sociale est-elle à même de rompre le cercle vicieux ségrégation-reproduction des inégalités ? Les trop rares et partielles évaluations (malgré un budget investi très important) indiquent que les populations immigrées sont repoussées vers d'autres territoires et qu'il se constate des phénomènes de reségrégation dans les quartiers limitrophes (Kirszsbaum, 2008b, 2008a). Il y a donc une réflexion urgente à mener sur les moyens et les méthodes à employer pour améliorer la fluidité spatiale (construction de logements, meilleure répartition) et la fluidité sociale (amélioration de l'enseignement, efforts pour l'emploi) tout en respectant le droit au logement.

Enfin, les discriminations au logement déclarées pour motifs racistes (couleur de peau, origine ou nationalité) s'élèvent à 9,4 % pour les Africains et les Maghrébins, et à 6,3 % pour leurs descendants contre 3,2 % et 0,4 % pour les immigrés des autres origines et leurs enfants. En réalité, ces discriminations sont sous-évaluées, non seulement par ce qui a été montré plus haut mais parce qu'elles concernent principalement les discriminations directes, perceptibles à « vue d'homme ». Si le *testing* est l'outil de révélation des discriminations directes, la statistique permet de mettre en lumière les discriminations indirectes⁷. Ainsi par exemple, l'attribution d'un logement social ne peut être vue comme une discrimination. Néanmoins, attribution après attribution la statistique révèle que les locataires de ces logements se situent en quartiers défavorisés et partagent une caractéristique commune, celle d'être immigré ou assimilé comme tel. Elle révèle que ce déséquilibre n'est pas de l'ordre de l'aléatoire et qu'il aboutit à une situation résidentielle moins favorable. De fait, nos résultats indiquent clairement une surreprésentation statistique des immigrés et particulièrement des Africains subsahariens, des Maghrébins et des Turcs dans les quartiers les plus défavorisés, dont les ZUS et les ZFU. La lutte contre les discriminations racistes est au centre d'un problème français encore occulté. Didier et Éric Fassin relèvent avec justesse que beaucoup ont découvert « ce qu'ils n'avaient pas même entrevu, à savoir que la société française, à force d'aveuglement à la race, était devenue une société raciale, c'est-à-dire blanche, et qu'elle pratiquait avec constance, et pourtant sans le vouloir ni le reconnaître, une discrimination dans ses marges comme dans ses élites. » (Fassin et Fassin, 2006b, p. 258). On s'accordera à dire avec Dominique Schnapper que « le « problème de l'immigration » est d'abord un problème de la société nationale elle-même, de sa capacité à intégrer toutes les populations, y compris les immigrés, et, plus généralement, du rapport que les nationaux entretiennent avec les Autres. » (Schnapper, 2006, p. 767).

⁷ Encore faut-il avoir un accès aux données le permettant (voir Comedd, 2010).

Bibliographie

- Beaud S. et Masclet O.**, 2006, Des « marcheurs » de 1983 aux « émeutiers » de 2005. Deux générations sociales d'enfants d'immigrés, *Annales, Histoire, Sciences sociales*, n°4, Éditions de l'école des hautes études en sciences sociales, p. 809-843.
- BråmÅ A.**, 2006, « “White flight”? The production and reproduction of immigrant concentration areas in Swedish cities, 1990-2000 », *Urban studies*, 43, 7, pp. 1127-1146.
- Charmes É.**, 2009, « Pour une approche critique de la mixité sociale. Redistribuer les populations ou les ressources ? », *La Vie des idées*, ISSN : 2105-3030, <http://www.laviedesidees.fr/Pour-une-approche-critique-de-la.html>.
- Comedd**, 2010, Inégalités et discriminations, Rapport du comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations à Yasid Sabeg commissaire à la diversité et à l'égalité des chances, présid. François Héran, <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/104000077/0000.pdf>
- Fassin D.**, 2006, Du déni à la dénégation. Psychologie politique de la représentation des discriminations in *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, Nathan, Paris, p. 133-174.
- Fassin D. et Fassin É.**, 2006, Conclusion. Éloge de la complexité in *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, Nathan, Paris, p. 249-259.
- Forrest, R. & Murie A.**, 1990, *Residualisation and Council Housing: A Statistical Update*. Bristol: School for Advanced Urban Studies.
- Genest S., Kirszbaum T., Pougnet F.**, 1996, Les Représentations de l'ethnicité dans les politiques locales du logement, Paris, Rapport Acadie-PCA.
- Grafmeyer Y.**, 1994, *Sociologie urbaine*, Nathan, Paris.
- Harris D. R.**, 1999, « Property values drop when blacks move in, because...: racial and socioeconomic determinants of neighborhood desirability », *American sociological review*, 64, 3, pp. 461-479.
- 2001, « Why are whites and blacks averse to black neighbors? », *Social science research*, 30, 1, pp. 100-116.
- Haut Conseil à l'intégration**, 2007, *Le logement des personnes immigrées*, Avis à Monsieur le Premier Ministre, http://www.hci.gouv.fr/article.php3?id_article=107.
- Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité**, 2009, *Rapport annuel de la Halde 2009*, http://www.halde.fr/IMG/pdf/rapport_annuel_2009.pdf.
- Kirszbaum T.**, 2008a, *Rénovation urbaine. Les leçons américaines*, Presses universitaires de France, 86 p.
- Kirszbaum T.**, 2008b, Mixité sociale dans l'habitat. Revue de la littérature dans une perspective comparatiste, La documentation française.

- Kirszbaum T.**, 1999, « Les immigrés dans les politiques locales de l'habitat : variations locales sur le thème de la diversité », *Sociétés contemporaines*, N°33-34, pp. 87-110.
- Lapeyronnie D.**, 2008, *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Paris, Robert Laffont (Le monde comme il va).
- Masclet O.**, 2005, Du « bastion » au « ghetto ». Le communisme municipal en butte à l'immigration, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°4, 159, p. 10-25.
- Maurin É.**, 2004, *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*, Paris, Le Seuil (La république des idées).
- Musterd S.**, 2005, — Social and ethnic segregation in Europe: levels, causes, and effects, *Journal of Urban Affairs*, 27 (3), pp. 331–348.
- Musterd S., Deurloo M.**, 1997, — Ethnic segregation and the role of public housing in Amsterdam, *Tijdschrift voor economische en sociale geografie*, 88 (2), pp. 158– 168.
- Observatoire national des zones urbaines sensibles**, 2004, *Rapport 2004*, Paris, ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, Délégation interministérielle à la Ville, ONZUS.
- Pan Ké Shon J.-L.**, 2010, The ambivalent nature of ethnic segregation in France's disadvantaged neighbourhoods, *Urban Studies*, 47(8), p. 1603-1623.
- 2009a, Ségrégation ethnique et ségrégation sociale en quartiers sensibles, *Revue française de sociologie*, 50-3, p. 451-487.
- 2009b, *L'émergence du sentiment d'insécurité en quartiers défavorisés. Dépassement du seuil de tolérance... aux étrangers ou à la misère ?*, *Espace, populations, sociétés*, 1, p. 105-117.
- 2007, « Residents' perceptions of their neighbourhoods: disentangling dissatisfaction, a French survey », *Urban studies*, 44(11), pp. 2231-2268.
- Park R. E.**, 1926.- "The Urban Community as a Spatial Pattern and a Moral Order" in *The Urban Community*, edited by E. W. Burgess. Chicago, IL: University of Chicago Press, pp. 3-18.
- Préteceille E.**, — 2006, « La ségrégation contre la cohésion sociale : la métropole parisienne », dans **H. Lagrange** (dir.), *L'épreuve des inégalités*, Paris, Presses Universitaires de France (Le lien social), pp. 195-246.
- Rudder V. (de)**, 1991, « Seuil de tolérance et cohabitation ethnique » dans **P.-A. Taguieff** (dir.), *Face au racisme*, Paris, La Découverte (Essais), tome 2, pp. 154-166.
- 1995, « La ségrégation est-elle une discrimination dans l'espace ? Éléments de réflexion sur les relations interethniques » dans **R. Galissot, B. Moulin** (dirs.), *Les quartiers de la ségrégation. Tiers Monde ou Quart monde ?* Paris, Karthala, pp. 11-30.
- Rudder V. (de), Poiret C., Vourc'h F.**, 2000, *L'inégalité raciste. L'universalité républicaine à l'épreuve*, Presses Universitaires de France (Pratiques théoriques), pp. 213.

- Sala Pala V.**, 2005, Le racisme institutionnel dans la politique du logement social dossier « Les idéologies émergentes des politiques territoriales », *Sciences de la société*, n° 65, p. 87-102.
- Schnapper D.**, 2006, L'échec du « modèle républicain » ? Réflexion d'une sociologue, *Annales, Histoire, Sciences sociales*, n°4, Éditions de l'école des hautes études en sciences sociales, p. 759-776.
- Simon P.**, 1998, « Ghettos, immigrants, and integration. The French dilemma », *Netherland journal of housing and the built environment*, 13, 1, pp. 41-62.
- 1999, « La gestion politique des immigrés : la diversion par la réforme urbaine » In: *Sociétés contemporaines* N°33-34, pp. 5-13.
- Simpson L.**, 2004, « Statistics of racial segregation: measures, evidence and policy », *Urban studies*, 41, 3, pp. 661-681.
- Tanter A., Toubon J.-C.**, 1999, « Mixité sociale et politiques de peuplement : genèse de l'ethnisation des opérations de réhabilitation », *Sociétés contemporaines*, 33-34, pp. 59-86.
- Tissot S.**, 2005, « Une “discrimination informelle” ? Usage du concept de mixité sociale dans la gestion des attributions de logement HLM », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 159, pp. 54-69.
- Verdugo G.**, 2011, Public Housing and Residential Segregation of Immigrants in France, 1968-1999, Discussion Paper IZA No. 5456.
- Wacquant L.**, 2006, *Parias urbains. Ghetto – banlieues – État*, Paris, La Découverte.
- 2010, Designing Urban Seclusion in the 21st Century, *Perspecta: The Yale Architectural Journal* 43: 165-178.

Annexe 1 - Ségrégation perçue et ségrégation effective

Pour tenter de comprendre les interactions entre ségrégation perçue et ségrégation objective, il est nécessaire de les confronter simultanément tout en contrôlant par d'autres éléments pouvant influencer la perception des enquêtés tels que, par exemple, leur niveau de diplôme, leur âge, leur sexe, leur origine nationale, leur habitat en quartier sensible, en HLM, etc. toutes variables susceptibles de modifier leur jugement ou d'être corrélées avec le taux d'immigrés du quartier. Pour cela, l'instrument statistique adéquat est la régression logistique évaluant les effets des variables simultanément. La variable à expliquer du modèle est définie par la réponse à la question « Vous diriez des habitants de votre quartier que :... » « Presque tous sont d'origine immigrée ». Implicitement, le modèle présuppose que la déclaration d'un fort taux d'immigrés dans le quartier est soit redevable à la subjectivité de l'individu, par exemple par une sur déclaration afin de « dramatiser » les conditions résidentielles des habitants, soit une corrélation effective avec cette forte concentration.

En première analyse, le taux d'immigrés effectif du quartier montre que cette perception paraît exagérée. De fait, ce n'est qu'au 10^e décile (cela correspond à la valeur maximum du taux d'immigrés) que certains quartiers (Iris) peuvent avoir une population de 100 % d'immigrés et il est légitime de supposer que ces quartiers sont sûrement de très petites tailles en termes de population et très spécifiques pour autoriser une telle représentation. Par ailleurs, la définition d'immigré⁸ pour le commun des habitants interrogés est floue. Elle se confond fautivement pour une partie d'entre eux avec celle d'étranger (cf. introduction de l'ouvrage). De plus, l'estimation des personnes étiquetées « immigrées » par les résidents ne peut porter que sur leur apparence physique et vestimentaire. Les données contextuelles (Cf. Encadré) ne tiennent pas compte de leurs enfants qui, bien qu'en majorité Français, peuvent être perçus comme immigrés aussi bien par la population majoritaire que par les immigrés eux-mêmes. Pourtant, ces remarques s'avèrent insuffisantes pour compenser l'écart entre la déclaration d'un quartier composé quasiment exclusivement d'immigrés et les taux recensés. Ainsi, pour fixer les esprits, la médiane des taux d'immigrés dans les quartiers de France est à 3,5 % et le 9^e décile se situe à 14,1 %...

Les risques de déclarer le quartier composé presque entièrement d'immigrés s'ordonnent en fonction de la progression des taux d'immigrés réellement observés dans ces espaces. Par rapport aux 2 premiers déciles des quartiers (1,4% d'immigrés), résider dans un quartier du 7^e décile conduit à le certifier quatre fois plus souvent ségrégué, et 18,6 fois plus en quartiers du 9^e décile (Tableau A). Il y a donc à la fois une forte cohérence dans l'ordonnancement des risques de ségrégation des quartiers selon leur taux d'immigrés et le fait, qu'en dehors d'une partie des habitants des quartiers les plus ségrégués (9^e décile), ces témoignages portent sur des quartiers où les immigrés sont en grande partie minoritaires. Qu'est-ce qui conduit à déclarer habiter dans ces quartiers où la ségrégation est extrême ?

⁸ Un immigré est une personne née étrangère à l'étranger. Une partie des immigrés a acquis la nationalité française, les autres demeurent étrangers. Les populations immigrées et étrangères ne coïncident pas, les premières étant en effectifs plus importants que les secondes.

Tableau A – Logit. Risques de déclarer « Presque tous les habitants du quartier sont d’origine immigrée »

	Odds ratio	Intervalles de confiance 95% Wald	
Femmes	1,2	1,0	1,3
Hommes	<i>Réf.</i>	-	-
<i>Population majoritaire</i>	<i>Réf.</i>	-	-
Africains et Maghrébins	1,5	1,1	2,0
Europe Latine	1,3	0,9	2,0
DOM et descendant	1,3	0,9	1,8
Autres pays	1,6	1,2	2,1
Sans diplôme	1,8	1,5	2,3
Non renseigné	1,4	1,1	1,7
CAP, BEPC	1,4	1,2	1,7
BAC	1,3	1,1	1,6
<i>Supérieur au BAC</i>	<i>Réf.</i>	-	-
<i>Durée d’occupation du logement : moins de 8 ans</i>	<i>Réf.</i>	-	-
8 à 16 ans	1,3	1,1	1,6
Supérieur à 16 ans	1,5	1,3	1,8
<i>Locataire du privé</i>	<i>Réf.</i>	-	-
Locataire HLM	1,7	1,4	2,1
Logé gratuitement	1,2	0,9	1,7
Propriétaire	0,8	0,7	1,0
Unité urbaine de Paris	0,9	0,8	1,0
<i>Autres tranches d’unité urbaine</i>	<i>Réf.</i>	-	-
<i>Hors zone urbaine sensible et ZFU</i>	<i>Réf.</i>	-	-
En zone urbaine sensible	1,8	1,5	2,1
En zone franche urbaine	2,7	2,2	3,2
<i>Taux de chômage du quartier : 1^e au 2^e décile</i>	<i>Réf.</i>	-	-
3 ^e au 4 ^e décile	2,1	1,2	3,6
5 ^e au 6 ^e décile	2,0	1,2	3,4
7 ^e au 8 ^e décile	2,5	1,5	4,1
>=9 ^e décile	3,8	2,3	6,3
<i>Taux d’immigrés dans le quartier :</i>	<i>Réf.</i>	-	-
1 ^e et 2 ^e décile			
3 ^e et 4 ^e décile	0,4	0,1	2,2
5 ^e et 6 ^e décile	2,3	0,7	7,5
7 ^e décile	4,2	1,3	13,6
8 ^e décile	7,4	2,3	23,5
9 ^e décile	18,6	5,9	58,8
Pseudo R2 corrigé	0,2852		

Source : Enquête : Trajectoire et Origine, INED-INSEE, 2008.

Champ : 18-60 ans résidant en France métropolitaine et ne vivent plus chez leurs parents.

Intuitivement, on pourrait être amené à penser que la perception de la présence des immigrés dans le quartier est plus aiguisée parmi la population majoritaire que chez les Africains et les Maghrébins à cause de possibles réflexes xénophobes. Or il n’en est rien et c’est même l’inverse qui se produit. Toutes choses étant égales par ailleurs, ces derniers comme les « Autres immigrés » (autres européens, asiatiques, Turcs, Américains et ressortissants d’autres pays) déclarent 1,5 fois plus souvent que leur quartier est constitué presque uniquement d’immigrés. Quant aux immigrés latins, d’Italie ou de la péninsule ibérique, leurs réponses ne se distinguent pas de la population majoritaire⁹. Dans l’affirmation « Presque tous les habitants du quartier sont d’origine immigrée », il peut être vu l’exagération de la présence

⁹ Dans le modèle présenté ici les variables d’âge, de type de ménage, du statut d’activité d’ego, du nombre d’enfants du ménage et du nombre d’adultes du ménage se sont montrées sans effet significatif. Par conséquence, elles ont été retirées du modèle présenté afin d’éviter leurs perturbations sur les coefficients des autres variables.

des immigrés provenant d'une déformation due à la subjectivité des individus. Plus simplement, il peut être perçu la corrélation entre la polarisation effective des immigrés et les origines ethniques des répondants. La population majoritaire étant moins ségréguée, il est alors logique qu'elle déclare moins souvent résider dans des quartiers dont la presque totalité des habitants est immigrée. Visiblement, c'est dans ce second cas que s'inscrit la lecture du risque.

Les statistiques descriptives (Tableau B) montrent la nette corrélation entre la déclaration d'une plus forte présence d'immigrés et résider en HLM comme en zone urbaine sensible. Malgré le contrôle des informations sociodémographiques du modèle, résider dans une zone urbaine sensible et *a fortiori* en zone franche urbaine conduit à affirmer 1,8 et 2,7 fois plus souvent que les habitants hors ZUS, vivre dans un quartier où la concentration des immigrés est proche de 100 %. De surcroît, les quartiers sensibles sont loin d'être homogènes. Ainsi par exemple, leur taux de chômage varie de 1 à 3 et leur composition en termes d'immigrés varie également. Cela revient à dire que les résultats de la régression relatifs aux quartiers sensibles les plus spécifiques en termes de peuplement sont « moyennés » comme peuvent l'être ceux des locataires d'HLM à cause de l'hétérogénéité des situations de ce type de logements et de quartiers.

Tableau B – Déciles du taux d'immigrés et perception du peuplement des quartiers

Taux d'immigrés → « Sont immigrés » ↓	1 ^{er} au 2 ^e décile	3 ^e au 4 ^e décile	5 ^e au 6 ^e décile	7 ^e décile	8 ^e décile	9 ^e décile	Total
Presque tous	1,0	0,1	3,2	3,9	11,3	80,5	2,9
Plus de la moitié	0,0	0,7	5,3	8,0	17,5	68,5	8,0
La moitié	1,5	2,8	12,9	13,5	29,2	40,2	10,7
Moins de la moitié	5,7	10,9	21,9	19,0	24,8	17,6	23,5
Presque aucun	29,2	22,7	25,7	11,1	7,8	3,5	54,8
Part	17,6	15,4	21,1	12,8	15,0	18,2	100,0

Source : Enquête : Trajectoire et Origine, INED-INSEE, 2008.

Champ : 18-60 ans résidant en France métropolitaine et ne vivent plus chez leurs parents.

En première approche, cette affirmation abusive de *presque tous sont immigrés dans le quartier* est limitée au minimum aux 8 premiers déciles, soit près de 20 % des personnes qui ont affirmé cela (Tableau B, 1^e ligne). Mais dans l'ensemble cet indicateur est loin d'être déconnecté de la réalité, surtout si l'on accepte que l'expression « le quartier est presque entièrement constitué d'immigrés » contient forcément une part interprétative et approximative d'une stricte réalité qui ne peut précisément être évaluée à vue d'homme à cause des confusions entre les notions d'étrangers et d'immigrés, entre celles d'immigrés et de descendants, entre immigrés et parfois même certaines personnes de la population majoritaire (3^e génération, personnes dont les phénotypes amènent à les assimiler aux personnes d'origine étrangère, port de signes extérieurs d'une religion autre que chrétienne, port de vêtements « ethniques », etc.). Enfin, la part des habitants qui affirme vivre dans un entourage constitué presque uniquement d'immigrés représente 2,9 % de la population. En ne retenant parmi eux que ceux du 9^e décile pour davantage de rigueur, cette part est réduite à 2,3 % (2,9 % x 0,805). Ce chiffre permet de relativiser les affirmations alarmistes de sécession communautaire, d'autant que de nombreuses « communautés » cohabitent.

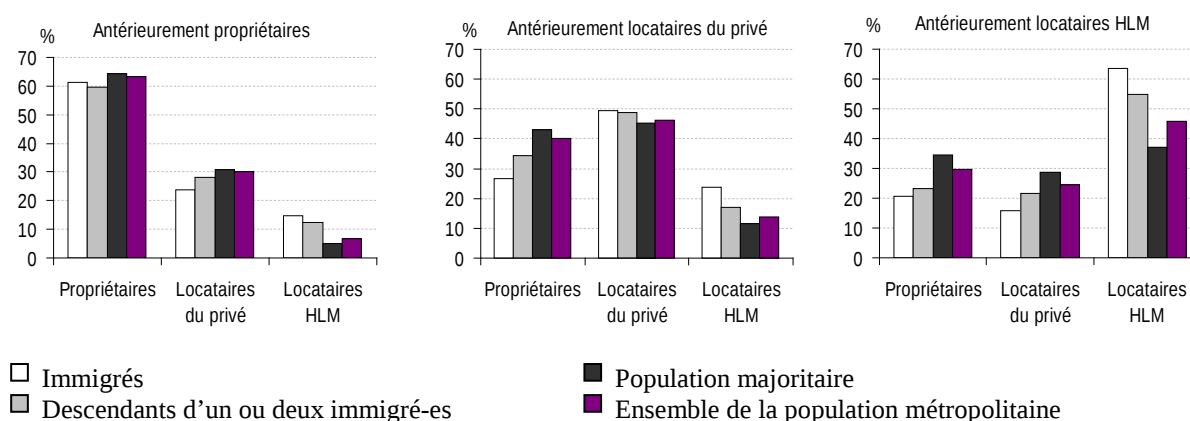
Annexe 2 - Transitions de type d'habitat

Défavorables aux immigrés et dans une moindre mesure aux descendants

Les transitions statutaires des résidents témoignent des trajectoires résidentielles suivies par ces différents groupes. Si le passage de la location à l'accession à la propriété est un type dominant en France, il n'est pas universel. Tendanciellement, elles dévoilent les capacités des uns et des autres à réaliser une mobilité ascendante de l'habitat social, au logement privé et à l'accession à la propriété, phénomène voisin de l'intégration résidentielle mis au jour par l'École de Chicago (Park, 1926).

Les résultats qui suivent présentent une comparaison entre le statut d'occupation actuel et le précédent pour les résidents ayant changé de logement dans les 5 dernières années. Ils sont descriptifs et ne sont pas contrôlés pour les revenus, l'âge, le statut d'activité ou la localisation. Ces graphiques montrent à l'évidence une certaine inertie des situations statutaires : lorsqu'on est propriétaire, locataire d'HLM ou du privé, on a plus de chances d'être à nouveau propriétaire, locataire d'HLM ou locataire du privé (figure A). Néanmoins, tous ne conservent pas le même statut d'occupation à la faveur d'un changement de logement. Quand ils changent de statut, les propriétaires de la population majoritaire s'installent moins dans le logement social (5 %) que dans le privé (31 %), ce que l'on observe moins fréquemment pour les descendants d'immigrés et leurs parents qui logent plus souvent en HLM, soit à cause des faiblesses de leurs caractéristiques sociales (moindres revenus, plus souvent au chômage, etc.), soit d'un accès au logement privé plus restreint à cause du prix des loyers et de la discrimination au logement). Parmi les immigrés transitant de la propriété au logement social, ce sont les immigrés de Turquie qui réalisent le plus souvent ce trajet (37 %), puis les immigrés d'Afrique subsaharienne (29 %) et enfin les immigrés du Maghreb (26 %) (Figures non montrées ici). Il est probable qu'une part de ces propriétaires qui accèdent au logement social vivaient dans des logements dégradés et ont été relogés après une opération de rénovation.

Figure A – Transitions du type d'habitat selon l'origine



Source : Enquête Trajectoire et Origine, INED- INSEE, 2008.

Champ : France métropolitaine. Individus de 18 à 50 ans ne vivant plus chez leurs parents ,non logés gratuitement et qui ont déménagé dans les 5 dernières années.

Note : Ces graphiques sont issus des résultats d'une matrice des transitions des statuts d'occupation du logement des habitants. Cette matrice croise le statut antérieur du résident (propriétaire, locataire HLM, locataire du privé) avec l'actuel. Le premier graphique se lit ainsi : parmi les anciens propriétaires de la population majoritaire, 64 % sont à nouveau propriétaires, 5 % locataires d'HLM et 31 % locataires du privé.

Parmi les anciens locataires d'HLM, les immigrés (64 %) et leurs descendants (55%) sont les plus représentés dans un nouvel habitat en HLM, loin devant la population majoritaire (37 %). En première approche, le parcours résidentiel est davantage ascendant pour la population majoritaire quittant l'habitat social. De fait, cet habitat joue pour certains un rôle de sas. Il est alors l'occasion d'épargner afin d'accéder ensuite à la propriété immobilière. Ainsi, la sortie de l'habitat social se concrétise pour 34 % par l'accession à la propriété chez les membres de la population majoritaire, 21 % et 23 % chez les immigrés et leurs descendants. Les sorties des HLM s'opèrent là encore très inégalement entre immigrés des différentes origines. Les immigrés du Maghreb et d'Afrique subsaharienne accèdent bien moins fréquemment à la propriété 15 % et 9 % contre 30 % chez les natifs des DOM et 43 % chez les immigrés d'Asie du Sud-Est. Il est aisé de constater que les « comportements » résidentiels des immigrés ne sont pas identiques et qu'agréger leurs diverses origines contribue à écrêter les disparités. Dans notre dernier exemple, l'accès à la propriété en sortant des HLM est 4,5 fois plus fréquent chez les immigrés d'Asie du Sud-est que chez les immigrés d'Afrique subsaharienne. Par ailleurs, les niveaux et la qualité des transitions résidentielles des descendants d'immigrés s'intercalent systématiquement entre ceux de la population majoritaire et ceux des immigrés montrant dans une interprétation optimiste la nette progression d'une incorporation résidentielle de fait ou dans une version pessimiste des effets de rémanence de la position sociale et des discriminations qui perdurent avec le temps, même de façon atténuée.

Documents de Travail

Ces fascicules vous seront adressés sur simple demande à l'auteur :
Institut national d'études démographiques, 133, bd Davout, 75980 PARIS Cedex 20
Tél : (33) 01 56 06 20 86 Fax : (33) 01 56 06 21 99

- N° 171. – Jean-Louis PAN KÉ SHON (Ined), Claire SCODELLARO (université de Nancy-II), *Discrimination au logement et ségrégation ethno-raciale en France*, 2011, 30 p.
- N° 170. – Audrey SIEURIN (APHP-Ined), Emmanuelle Cambois (Ined), Jean-Marie Robine (Inserm-Ined), *Les espérances de vie sans incapacité en France : Une tendance récente moins favorable que dans le passé*, 2011, 30 p.
- N° 169. – Ariane PAIHLÉ et Anne SOLAZ, *Does job insecurity cause missing births in a high fertility European country. Evidence for France*, 2011, 32 p.
- N° 168. – Équipe TeO, coordonné par Patrick SIMON, Cris BEAUCHEMIN et Christelle HAMEL, *Trajectoire et Origines. Enquête sur la diversité des populations en France. Premiers résultats*, 2010, 152 p.
- N° 167. – Angela LUCI, Olivier THEVENON, *Does economic development drive the fertility rebound in OECD countries ?*, 2010, 45 p.
- N° 166. – Cris BEAUCHEMIN (Ined), Lama KABBANJI (Ined), Bruno SCHOU MAKER (UCL), *Sept communications présentées lors de la table ronde sur les migrations entre l'Afrique et l'Europe*, Dakar, Sénégal, 21 novembre 2009, 244 p.
- N° 165. – Arnaud RÉGNIER-LOILIER, Présentation, questionnaire et documentation de la seconde vague de l'étude des relations familiales et intergénérationnelles (Erfi-GGS2), 211 p.
- N° 164. – Carole BONNET (Ined), Anne SOLAZ (Ined), Elisabeth ALGAVA (Dares), *La séparation conjugale affecte-t-elle l'activité professionnelle ? Une estimation basée sur les méthodes d'appariement*, 2009, 36 p.
- N° 163. – Olivia EKERT- JAFFÉ, *Le coût du temps consacré aux enfants : contraintes de temps et activité féminine/The Real Time Cost of Children in France is Equally Shared by Mothers and Fathers*, 2009, 48 p.
- N° 162. – Laurent GOBILLON et François-Charles WOLFF, *Housing and location choices of retiring households : Evidence from France*, 2009, 28 p.
- N° 161. – Matthieu SOLIGNAC, *Les politiques de conciliation vie professionnelle/vie familiale menées par les employeurs : élaboration d'une typologie des établissements de l'Enquête Familles-Employeurs*, 2009, 143 p.
- N° 160. – Géraldine DUTHÉ, Raphaël LAURENT, Gilles PISON, *Vivre et mourir après 60 ans en milieu rural africain. Isolement, recours aux soins et mortalité des personnes âgées à Mlomp*, 2009, 26 p.
- N° 159. – Nathalie DONZEAU et Jean-Louis PAN KÉ SON, *La mobilité résidentielle depuis la fin des Trente Glorieuses*, 2009, 34 p.
- N° 158. – Olivier THÉVENON, *The costs of raising children and the effectiveness of policies to support parenthood in European countries: a Literature Review* 2009, 612 p.
- N° 157. – Jean-Louis PAN KÉ SON, *L'émergence du sentiment d'insécurité en quartiers défavorisés. Dépassement du seuil de tolérance... aux étrangers ou à la misère ?*, 2009, 20 p.
- N° 156. – Maryse Marpsat, *The Ined Research on Homelessness, 1993-2008*, 2008, 218 p.
- N° 155. – Éva BEAUJOUAN, Anne SOLAZ, *Childbearing after separation: Do second unions make up for earlier missing births? Evidence from France*, 2008, 24 p.

- N° 154. – Carole BONNET, Laurent GOBILLON, Anne LAFERRÈRE, *The effect of widowhood on housing and location choices*, 2008, 40 p.
- N° 153. – Louise MARIE DIOP-MAES, *La population ancienne de l'Afrique subsaharienne. Les éléments d'évaluation*, 2008, 20 p.
- N° 152. – *Traduction en Russe du N° 121.*
- N° 151. – P. FESTY, J. ACCARDO, D. DEMAILLY, L. PROKOFIEVA, I. KORTCHAGINA, A. SZUKIELOJC-BIENKUNSKA, L. NIVOROZHKINA, L. OVTCHAROVA, M. SEBTI, A. PATERNO, S. STROZZA, I. ELISEEVA, A. SHEVYAKOV, *Mesures, formes et facteurs de la pauvreté. Approches comparative*, 2008, 196 p.
- N° 150. – Géraldine DUTHÉ, Serge H. D. FAYE, Emmanuelle GUYAVARCH, Pascal ARDUIN, Malick A. KANTE, Aldiouma DIALLO, Raphaël LAURENT, Adama MARRA, Gilles PISON, *La détermination des causes de décès par autopsie verbale : étude de la mortalité palustre en zone rurale sénégalaise*, 2008, 42 p.
- N° 149. – Maryse MARPSAT, *Services for the Homeless in France. Description, official statistics, client recording of information. A report for the European Commission*, 2007, 84 p.
- N° 148. – Olivier THÉVENON, *L'activité féminine après l'arrivée d'enfants : disparités et évolutions en Europe à partir des enquêtes sur les Forces de travail, 1992-2005*, 2007, 56 p.
- N° 147. – Magali BARBIERI, *Population en transition. Dix communications présentées au XXV^e Congrès général de la population, Tours, France, 18-23 juillet 2005*, 2007, 201 p.
- N° 146. – François CHAPIREAU, *La mortalité des malades mentaux hospitalisés en France pendant la deuxième guerre mondiale*, 2007, 36 p.
- N° 145. – Maryse MARPSAT, *Explorer les frontières. Recherches sur des catégories « en marge »*, Mémoire présenté en vue de l'habilitation à diriger des recherches en sociologie, 2007, 274 p.
- N° 144. – Arnaud RÉGNIER-LOILIER et Pascal SEBILLE, *Modifications to the Generations and Gender Surveys questionnaire in France (wave 1)*, 192 p.
- N° 143. – Ariane PAILHÉ et Anne SOLAZ, *L'enquête Familles et employeurs. Protocole d'une double enquête et bilan de collecte*, 180 p.
- N° 142. – Annie BACHELOT et Jacques de MOUZON, *Données de l'enquête « Caractéristiques des couples demandant une fécondation in vitro en France »*, 2007, 44 p.
- N° 141. – Olivia EKERT-JAFFÉ, Shoshana GROSSBARD et Rémi MOUGIN, *Economic Analysis of the Childbearing Decision*, 2007, 108 p.
- N° 140. – Véronique HERTRICH and Marie LESCLINGAND, *Transition to adulthood and gender: changes in rural Mali*
- N° 139. – Patrick SIMON et Martin CLÉMENT, *Rapport de l'enquête « Mesure de la diversité ». Une enquête expérimentale pour caractériser l'origine*, 2006, 86 p.
- N° 138. – Magali BARBIERI, Alfred NIZARD et Laurent TOULEMON, *Écart de température et mortalité en France*, 2006, 80 p.
- N° 137. – Jean-Louis PAN KE SHON, *Mobilités internes différentielles en quartiers sensibles et ségrégation*, 2006, 42 p.
- N° 136. – Francisco MUNOZ-PEREZ, Sophie PENNEC, avec la collaboration de Geneviève Houriet Segard, *Évolution future de la population des magistrats et perspectives de carrière, 2001-2040*, 2006, XXX + 114 p.
- N° 135. – Alexandre DJIRIKIAN et Valérie LAFLAMME, sous la direction de Maryse MARPSAT, *Les formes marginales de logement. Étude bibliographique et méthodologique de la prise en compte du logement non ordinaire*, 2006, 240 p.

- N° 134. – Catherine BONVALET et Éva LELIÈVRE, *Publications choisies autour de l'enquête « Biographies et entourage »*, 2006, 134 p.
- N° 133. – Arnaud RÉGNIER-LOILIER, *Présentation, questionnaire et documentation de l'« Étude des relations familiales et intergénérationnelles » (Erfi). Version française de l'enquête « Generations and Gender Survey » (GGS)*, 2006, 238 p.
- N° 132. – Lucie BONNET et Louis BERTRAND (sous la direction de), *Mobilités, habitat et identités*, Actes de la journée d'étude « Jeunes chercheurs ». Le logement et l'habitat comme objet de recherche. Atelier 3, 2005, 92 p.
- N° 131. – Isabelle FRECHON et Catherine Villeneuve-Gokalp, *Étude sur l'adoption*, 2005, 64 p.
- N° 130. – Dominique MEURS, Ariane PAIHLÉ et Patrick SIMON, *Mobilité intergénérationnelle et persistance des inégalités. L'accès à l'emploi des immigrés et de leurs descendants en France*, 2005, 36 p.
- N° 129. – Magali MAZUY, Nicolas RAZAFINDRATSIMA, Élise de LA ROCHEBROCHARD, *Déperdition dans l'enquête« Intentions de fécondité »*, 2005, 36 p.
- N° 128. – Laure MOGUEROU et Magali BARBIERI, *Population et pauvreté en Afrique. Neuf communications présentées à la IV^e Conférence africaine sur la population*, Tunis, Tunisie, 8-12 décembre 2003, 2005, 184 p.
- N° 127. – Jean-Louis PAN KÉ SHON, *Les sources de la mobilité résidentielle. Modifications intervenues sur les grandes sources de données dans l'étude des migrations*, 2005, 30 p.
- N° 126. – Thierry DEBRAND et Anne-Gisèle PRIVAT, *L'impact des réformes de 1993 et de 2003 sur les retraites. Une analyse à l'aide du modèle de microsimulation Artémis*, 2005, 28 p.
- N° 125. – Kees WAALDIJK (ed), *More or less together: levels of legal consequences of marriage, cohabitation and registered partnership for different-sex and same-sex partners: a comparative study of nine European countries*, 2005, 192 p. (s'adresser à Marie DIGOIX)
- N° 124. – Marie DIGOIX et Patrick FESTY (eds), *Same-sex couples, same-sex partnerships, and homosexual marriages: A Focus on cross-national differentials*, 2004, 304 p.
- N° 123. – Marie DIGOIX et Patrick FESTY (sous la dir.), *Séminaire « Comparaisons européennes », années 2001-2002*, 2004, 220 p.
- N° 122. – Emmanuelle GUYAVARCH et Gilles PISON, *Les balbutiements de la contraception en Afrique au Sud du Sahara*, septembre 2004, 48 p.
- N° 121. – Maryse JASPARD et Stéphanie CONDON, *Genre, violences sexuelles et justice*. Actes de la journée-séminaire du 20 juin 2003, 2004, 135p.
- N° 120. – Laurent TOULEMON et Magali MAZUY, *Comment prendre en compte l'âge à l'arrivée et la durée de séjour en France dans la mesure de la fécondité des immigrants ?*, 2004, 34 p.
- N° 119. – Céline CLÉMENT et Bénédicte GASTINEAU (coord.), *Démographie et sociétés*. Colloque international « Jeunes Chercheurs », Cerpos-Université Paris X-Nanterre, 1^{er} et 2 octobre 2002, 2003, 350 p.
- N° 118. – Monique BERTRAND, Véronique DUPONT et France GUERIN-PACE (sous la dir.), *Espaces de vie. Une revue des concepts et des applications*, 2003, 188 p.
- N° 117. – Stéphanie CONDON et Armelle ANDRO, *Questions de genre en démographie*. Actes de la journée du 22 juin 2001, 2003, 128 p.
- N° 116. – Maryse JASPARD et l'équipe Enveff, *Le questionnaire de l'enquête Enveff. Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France*, 2003, 10 + 88 p.
- N° 115. – Zahia OUADAH-BEDIDI et Jacques VALLIN, *Disparités régionales de l'écart d'âge entre conjoints en Algérie. Évolution depuis 1966*, 2003, 32 p.

- N° 114. – Magali MAZUY, *Situations familiales et fécondité selon le milieu social. Résultats à partir de l'enquête EHF de 1999*, 2002, 60 p.
- N° 113. – Jean-Paul SARDON, *Fécondité et transition en Europe centrale et orientale*, 2002, 38 p.
- N° 112. – Thérèse LOCOH, *Deux études sur la fécondité en Afrique : 1) Structures familiales et évolutions de la fécondité dans les pays à fécondité intermédiaire d'Afrique de l'Ouest ; 2) Baisse de la fécondité et mutations familiales en Afrique sub-saharienne*, 2002, 24 p. et 30 p.
- N° 111. – Thierry DEBRAND et Anne-Gisèle PRIVAT, *Individual real wages over business cycle: The impact of macroeconomic variations on individual careers and implications concerning retirement pensions*, 2002, 38 p.
- N° 110. – Recueil préparé par Amandine LEBUGLE et Jacques VALLIN, *Sur le chemin de la transition*. Onze communications présentées au XXIV^e Congrès général de la population à Salvador de Bahia, Brésil, août 2001, 2002, 234 p.
- N° 109. – Éric BRIAN, Jean-Marc ROHRBASSER, Christine THÉRE, Jacques VÉRON (intervenants et organisateurs), *La durée de vie : histoire et calcul*. Séminaire de la valorisation de la recherche, 7 février 2000, 2002, 70 p.
- N° 108. – France MESLÉ et Jacques VALLIN, *Montée de l'espérance de vie et concentration des âges au décès*, 2002, 20 p.
- N° 107. – Alexandre AVDEEV, *La mortalité infantile en Russie et en URSS: éléments pour un état des recherches*, 2002, 48 p.
- N° 106. – Isabelle ATTANÉ (organisatrice), *La Chine en transition : questions de population, questions de société*. Séminaire de la valorisation de la recherche, 31 janvier et 1^{er} février 2001 (s'adresser à Céline PERREL), 2002, 46 p.
- N° 105. – A. AVDEEV, J. BELLENGER, A. BLUM, P. FESTY, A. PAILHE, C. GOUSSEFF, C. LEFÈVRE, A. MONNIER, J.-C. SEBAG, J. VALLIN (intervenants et organisateurs), *La société russe depuis la perestroïka : rupture, crise ou continuité?* Séminaire de la valorisation de la recherche, 1^{er} mars 2001 (s'adresser à Céline PERREL), 2001, 124 p.
- N° 104. – Jacques VÉRON, Sophie PENNEC, Jacques LÉGARÉ, Marie DIGOIX (éds), *Le contrat social à l'épreuve des changements démographiques ~ The Social Contract in the Face of Demographic Change*, Actes des 2^e Rencontres Sauvy, 2001, 386 p.
- N° 103. – Gilles PISON, Alexis GABADINHO, Catherine ENEL, *Mlomp (Sénégal). Niveaux et tendances démographiques; 1985-2000*, 2001, 182 p.
- N° 102. – *La famille en AOF et la condition de la femme*. Rapport présenté au Gouverneur général de l'AOF. par Denise SAVINEAU (1938). Introduction de Pascale Barthélémy, 2001, XXII-222 p.
- N° 101. – Jean-Paul SARDON, *La fécondité dans les Balkans*, 2001, 88 p.
- N° 100. – Jean-Paul SARDON, *L'évolution récente de la fécondité en Europe du Sud*, 26 p.
- N° 99. – S. JUSTEAU, J.H. KALTENBACH, D. LAPEYRONNIE, S. ROCHÉ, J.C. SEBAG, X. THIERRY ET M. TRIBALAT (intervenants et organisateurs), *L'immigration et ses amalgames*. Séminaire de la valorisation de la recherche, 24 mai 2000, 2001, 94 p.
- N° 98. – Juliette HALIFAX, *L'insertion sociale des enfants adoptés. Résultats de l'enquête « Adoption internationale et insertion sociale », 2000 (Ined – Les Amis des enfants du monde)*, 2001, 58 p.
- N° 97. – Michèle TRIBALAT, *Modéliser, pour quoi faire?*, 2001, 10 p.
- N° 96. – O. EKERT-JAFFÉ, H. LERIDON, S. PENNEC, I. THÉRY, L. TOULEMON et J.-C. SEBAG (intervenants et organisateurs), *Évolution de la structure familiale*. Séminaire de la valorisation de la recherche, 28 juin 2000, 2001, 110 p.

- N° 95.– A. ANDRO, A. LEBUGLE, M. LESCLINGAND, T. LOCOH, M. MOUVAGHASOW, Z. OUADAH-BEDIDI, J. VALLIN, C. VANDERMEERSCH, J. VÉRON, *Genre et développement. Huit communications présentées à la Chaire Quetelet 2000*, 2001, 158 p.
- N° 94.– C. BONVALET, C. CLÉMENT, D. MAISON, L. ORTALDA et T. VICHNEVSKAIA, *Réseaux de sociabilité et d'entraide au sein de la parenté : Six contributions*, 2001, 110 p.
- N° 93.– Magali MAZUY et Laurent TOULEMON, *Étude de l'histoire familiale. Premiers résultats de l'enquête en ménages*, 2001, 100 p.
- N° 92.– *Politiques sociales en France et en Russie*, INED/IPSEP, 2001, 246 p.
- N° 91.– Françoise MOREAU, *Commerce des données sur la population et libertés individuelles*, 2001, 20 p. + Annexes.
- N° 90.– Youssef COURBAGE, Sergio DELLAPERGOLA, Alain DIECKHOFF, Philippe FARGUES, Emile MALET, Elias SANBAR et Jean-Claude SEBAG (intervenants et organisateurs), *L'arrière-plan démographique de l'explosion de violence en Israël-Palestine*. Séminaire de la valorisation de la recherche, 30 novembre 2000, 2000, 106 p.
- N° 89.– Bénédicte GASTINEAU et Elisabete de CARVALHO (coordonné par), *Démographie: nouveaux champs, nouvelles recherches*, 2000, 380 p.
- N° 88.– Gil BELLIS, Jean-Noël BIRABEN, Marie-Hélène CAZES et Marc de BRAEKELEER (modérateur et intervenants), *Génétique et populations*. Séminaire de la valorisation de la recherche, 26 janvier 2000, 2000, 96 p.
- N° 87.– Jean-Marie FIRDION, Maryse MARPSAT et Gérard MAUGER (intervenants), *Étude des sans-domicile: le cas de Paris et de l'Ile-de-France*. Séminaire de la valorisation de la recherche, 19 avril 2000, 2000, 90 p.
- N° 86.– François HÉRAN et Jean-Claude SEBAG (responsables modérateurs), *L'utilisation des sources administratives en démographie, sociologie et statistique sociale*. Séminaire de la valorisation de la recherche, 20 septembre 2000, 2000, 170 p.
- N° 85.– Michel BOZON et Thérèse LOCOH (sous la dir.), *Rapports de genre et questions de population. II. Genre, population et développement*, 2000, 200 p.
- N° 84.– Michel BOZON et Thérèse LOCOH (sous la dir.), *Rapports de genre et questions de population. I. Genre et population, France 2000*, 2000, 260 p.
- N° 83.– Stéphanie CONDON, Michel BOZON et Thérèse LOCOH, *Démographie, sexe et genre: bilan et perspectives*, 2000, 100 p.
- N° 82.– Olivia EKERT-JAFFE et Anne SOLAZ, *Unemployment and family formation in France*, 2000, 26 p.
- N° 81.– Jean-Marie FIRDION, *L'étude des jeunes sans domicile dans les pays occidentaux : état des lieux*, 1999, 28 p.
- N° 80.– *Age, génération et activité : vers un nouveau contrat social ? / Age, cohort and activity: A new "social contract"?*, Actes des 1^{ères} rencontres Sauvy (s'adresser à Marie DIGOIX), 1999, 314 p.
- N° 79.– Maryse MARPSAT, *Les apports réciproques des méthodes quantitatives et qualitatives : le cas particulier des enquêtes sur les personnes sans domicile*, 1999, 24 p.
- N° 78.– *Les populations du monde, le monde des populations. La place de l'expert en sciences sociales dans le débat public*, Actes de la Table ronde pour l'inauguration de l'Ined, 1999, 54 p.
- N° 77.– Isabelle SÉGUY, Fabienne LE SAGER, *Enquête Louis Henry. Notice descriptive des données informatiques*, 1999, 156 p.

- N° 76.– I. SÉGUY, H. COLENÇON et C. MÉRIC, *Enquête Louis Henry. Notice descriptive de la partie nominative*, 1999, 120 p.
- N° 75.– Anne-Claude LE VOYER (s'adresser à H. LERIDON), *Les processus menant au désir d'enfant en France*, 1999, 200 p.
- N° 74.– Jacques VALLIN et France MESLÉ, *Le rôle des vaccinations dans la baisse de la mortalité*, 1999, 20 p.
- N° 73.– Bernard ZARCA, *Comment passer d'un échantillon de ménages à un échantillon de fratries ? Les enquêtes «Réseaux familiaux» de 1976, «Proches et parents» de 1990 et le calcul d'un coefficient de pondération*, 1999, 20 p.
- N° 72.– Catherine BONVALET, *Famille-logement. Identité statistique ou enjeu politique?* 1998, 262 p.
- N° 71.– Denise ARBONVILLE, *Normalisation de l'habitat et accès au logement. Une étude statistique de l'évolution du parc "social de fait" de 1984 à 1992*, 1998, 36 p.
- N° 70.– *Famille, activité, vieillissement : générations et solidarités*. Bibliographie préparée par le Centre de Documentation de l'Ined, 1998, 44 p.
- N° 69.– XXIII^e Congrès général de la population, Beijing, Chine, 11-17 octobre 1997:
 A) *Contribution des chercheurs de l'Ined au Congrès*, 1997, 178 p.
 B) *Participation of Ined Researchers in the Conference*, 1997, 180 p.
- N° 68.– France MESLÉ et Jacques VALLIN, *Évolution de la mortalité aux âges élevés en France depuis 1950*, 1998, 42 p.
- N° 67.– Isabelle SEGUY, *Enquête Jean-Noël Biraben «La population de la France de 1500 à 1700». Répertoire des sources numériques*, 1998, 36 p.
- N° 66.– Alain BLUM, *I. Statistique, démographie et politique. II. Deux études sur l'histoire de la statistique et de la statistique démographique en URSS (1920-1939)*, 1998, 92 p.
- N° 65.– Annie LABOURIE-RACAPÉ et Thérèse LOCOH, *Genre et démographie : nouvelles problématiques ou effet de mode ?* 1998, 27 p.
- N° 64.– C. BONVALET, A. GOTMAN et Y. GRAFMEYER (éds), et I. Bertaux-Viame, D. Maison et L. Ortalda, *Proches et parents : l'aménagement des territoires*, 1997.
- N° 63.– Corinne BENVENISTE et Benoît RIANDEY, *Les exclus du logement : connaître et agir*, 1997, 20 p.
- N° 62.– Sylvia T. WARGON, *La démographie au Canada, 1945-1995*, 1997, 40 p.
- N° 61.– Claude RENARD, *Enquête Louis Henry. Bibliographie de l'enquête*, 1997, 82 p.
- N° 60.– H. AGHA, J.C. CHASTELAND, Y. COURBAGE, M. LADIER-FOULADI, A.H. MEHRYAR, *Famille et fécondité à Shiraz (1996)*, 1997, 60 p.
- N° 59.– Catherine BONVALET, Dominique MAISON et Laurent ORTALDA, *Analyse textuelle des entretiens «Proches et Parents»*, 1997, 32 p.
- N° 58.– B. BACCAÏNI, M. BARBIERI, S. CONDON et M. DIGOIX (éds),
Questions de population. Actes du Colloque Jeunes Chercheurs:
 I. *Mesures démographiques dans des petites populations*, 1997, 50 p.
 II. *Nuptialité – fécondité – reproduction*, 1997, 120 p.
 III. *Histoire des populations*, 1997, 90 p.
 IV. *Économie et emploi*, 1997, 50 p.
 V. *Vieillesse – retraite*, 1997, 66 p.
 VI. *Famille*, 1997, 128 p.
 VII. *Santé – mortalité*, 1997, 136 p.
 VIII. *Population et espace*, 1997, 120 p.
 IX. *Migration – intégration*, 1997, 96 p.

- N° 57.– Isabelle SÉGUY et Corinne MÉRIC, *Enquête Louis Henry. Notice descriptive non nominative*, 1997, 106 p.
- N° 56.– Máire Ní BHROLCHÁIN and Laurent TOULEMON, *Exploratory analysis of demographic data using graphical methods*, 1996, 50 p.
- N° 55.– Laurent TOULEMON et Catherine de GUIBERT-LANTOINE, *Enquêtes sur la fécondité et la famille dans les pays de l'Europe (régions ECE des Nations unies). Résultats de l'enquête française*, 1996, 84 p.
- N° 54.– G. BALLAND, G. BELLIS, M. DE BRAEKELEER, F. DEPOID, M. LEFEBVRE, I. SEGUY, *Généalogies et reconstitutions de familles. Analyse des besoins*, 1996, 44 p.
- N° 53.– Jacques VALLIN et France MESLÉ, *Comment suivre l'évolution de la mortalité par cause malgré les discontinuités de la statistique ? Le cas de la France de 1925 à 1993*, 1996, 46p .
- N° 52.– Catherine BONVALET et Eva LELIÈVRE, *La notion d'entourage, un outil pour l'analyse de l'évolution des réseaux individuels*, 1996, 18 p.
- N° 51.– Alexandre AVDEEV, Alain BLUM et Serge ZAKHAROV, *La mortalité a-t-elle vraiment augmenté brutalement entre 1991 et 1995?*, 1996, 80 p.
- N° 50.– France MESLÉ, Vladimir SHKOLNIKOV, Véronique HERTRICH et Jacques VALLIN, *Tendances récentes de la mortalité par cause en Russie, 1965-1993*, 1995, 70 p.
Avec, en supplément, 1 volume d'Annexes de 384 p.
- N° 49.– Jacques VALLIN, *Espérance de vie : quelle quantité pour quelle qualité de vie ?*, 1995, 24 p.
- N° 48.– François HÉRAN, *Figures et légendes de la parenté*:
I. *Variations sur les figures élémentaires*, 1995, 114 p.
II. *La modélisation de l'écart d'âge et la relation groupe/individu*, 1995, 84 p.
III. *Trois études de cas sur l'écart d'âge: Touaregs, Alyawara, Warlpiri*, 1995, 102 p.
IV. *Le roulement des alliances*, 1995, 60 p.
V. *Petite géométrie fractale de la parenté*, 1995, 42 p.
VI. *Arbor juris. Logique des figures de parenté au Moyen Age*, 1996, 62 p.
VII. *De Granet à Lévi-Strauss*, 1996, 162 p.
VIII. *Les vies parallèles. Une analyse de la co-alliance chez les Etoro de Nouvelle-Guinée*, 1996, 80 p.
IX. *Ambrym ou l'énigme de la symétrie oblique : histoire d'une controverse*, 1996, 136 p.
- N° 47.– Olivia EKERT-JAFFÉ, Denise ARBONVILLE et Jérôme WITTWER, *Ce que coûtent les jeunes de 18 à 25 ans*, 1995, 122 p.
- N° 46.– Laurent TOULEMON, *Régression logistique et régression sur les risques. Deux supports de cours*, 1995, 56 p.
- N° 45.– Graziella CASELLI, France MESLÉ et Jacques VALLIN, *Le triomphe de la médecine. Évolution de la mortalité en Europe depuis le début de siècle*, 1995, 60 p.
- N° 44.– Magali BARBIERI, Alain BLUM, Elena DOLGIKH, Amon ERGASHEV, *La transition de fécondité en Ouzbékistan*, 1994, 76 p.
- N° 43.– Marc De BRAEKELEER et Gil BELLIS, *Généalogies et reconstitutions de familles en génétique humaine*, 1994, 66 p.
- N° 42.– Serge ADAMETS, Alain BLUM et Serge ZAKHAROV, *Disparités et variabilités des catastrophes démographiques en URSS*, 1994, 100 p.

- N° 41.– Alexandre AVDEEV, Alain BLUM et Irina TROITSKAJA, *L'avortement et la contraception en Russie et dans l'ex-URSS : histoire et présent*, 1993, 74 p.
- N° 40.– Gilles PISON et Annabel DESGREES DU LOU, *Bandafassi (Sénégal) : niveaux et tendances démographiques 1971-1991*, 1993, 40 p.
- N° 39.– Michel Louis LÉVY, *La dynamique des populations humaines*, 1993, 20 p.
- N° 38.– Alain BLUM, *Systèmes démographiques soviétiques*, 1992, 14 + X p.
- N° 37.– Emmanuel LAGARDE, Gilles PISON, Bernard LE GUENNO, Catherine ENEL et Cheikh SECK, *Les facteurs de risque de l'infection à VIH2 dans une région rurale du Sénégal*, 1992, 72 p.
- N° 36.– Annabel DESGREES DU LOU et Gilles PISON, *Les obstacles à la vaccination universelle des enfants des pays en développement. Une étude de cas en zone rurale au Sénégal*, 1992, 26 p.
- N° 35.– France MESLÉ, Vladimir SHKOLNIKOV et Jacques VALLIN, *La mortalité par causes en URSS de 1970 à 1987 : reconstruction de séries statistiques cohérentes*, 1992, 36 p.
- N° 34.– France MESLÉ et Jacques VALLIN, *Évolution de la mortalité par cancer et par maladies cardio-vasculaires en Europe depuis 1950*, 1992, 48 p.
- N° 33.– Didier BLANCHET, *Viellissement et perspectives des retraites : analyses démographiques*, 1991, 120 p.
- N° 32.– Noël BONNEUIL, *Démographie de la nuptialité au XIX^e siècle*, 1990, 32 p.
- N° 31.– Jean-Paul SARDON, *L'évolution de la fécondité en France depuis un demi-siècle*, 1990, 102 p.
- N° 30.– Benoît RIANDEY, *Répertoire des enquêtes démographiques : bilan pour la France métropolitaine*, 1989, 24 p.
- N° 29.– Thérèse LOCOH, *Changement social et situations matrimoniales : les nouvelles formes d'union à Lomé*, 1989, 44 p.
- N° 28.– Catherine ENEL, Gilles PISON, et Monique LEFEBVRE, *Migrations et évolution de la nuptialité. L'exemple d'un village joola du sud du Sénégal, Mlomp*, 1989, 26 p. (Sénégal) depuis 50 ans, 1^{ère} édition : 1989, 36 p. ; 2^{ème} édition revue et augmentée : 1990, 48 p.
- N° 27.– Nicolas BROUARD, *L'extinction des noms de famille en France : une approche*, 1989, 22 p.
- N° 26.– Gilles PISON, Monique LEFEBVRE, Catherine ENEL et Jean-François TRAPE, *L'influence des changements sanitaires sur l'évolution de la mortalité : le cas de Mlomp*, 1989, 36 p.
- N° 25.– Alain BLUM et Philippe FARGUES, *Estimation de la mortalité maternelle dans les pays à données incomplètes. Une application à Bamako (1974-1985) et à d'autres pays en développement*, 1989, 36 p.
- N° 24.– Jacques VALLIN et Graziella CASELLI, *Mortalité et vieillissement de la population*, 1989, 30 p.
- N° 23.– Georges TAPINOS, Didier BLANCHET et Olivia EKERT-JAFFÉ, *Population et demande de changements démographiques, demande et structure de consommation*, 1989, 46 p.
- N° 22.– Benoît RIANDEY, *Un échantillon probabiliste de A à Z : l'exemple de l'enquête Peuplement et dépeuplement de Paris. INED (1986)*, 1989, 12 p.
- N° 21.– Noël BONNEUIL et Philippe FARGUES, *Prévoir les « caprices » de la mortalité. Chronique des causes de décès à Bamako de 1964 à 1985*, 1989, 44 p.
- N° 20.– France MESLÉ, *Morbidité et causes de décès chez les personnes âgées*, 1988, 18 p.

- N° 19.– Henri LERIDON, *Analyse des biographies matrimoniales dans l'enquête sur les situations familiales*, 1988, 64 p.
- N° 18.– Jacques VALLIN, *La mortalité en Europe de 1720 à 1914 : tendances à long terme et changements de structure par âge et par sexe*, 1988, 40 p.
- N° 17.– Jacques VALLIN, *Évolution sociale et baisse de la mortalité : conquête ou reconquête d'un avantage féminin ?*, 1988, 36 p.
- N° 16.– Gérard CALOT et Graziella CASELLI, *La mortalité en Chine d'après le recensement de 1982*:
 I.– *Analyse selon le sexe et l'âge au niveau national et provincial*, 1988, 72 p.
 II.– *Tables de mortalité par province*, 1988, 112 p.
- N° 15.– Peter AABY (s'adresser à J. VALLIN), *Le surpeuplement, un facteur déterminant de la mortalité par rougeole en Afrique*, 1987, 52 p.
- N° 14.– Jacques VALLIN, *Théorie(s) de la baisse de la mortalité et situation africaine*, 1987, 44 p.
- N° 13.– Kuakuvi GBENYON et Thérèse LOCOH, *Différences de mortalité selon le sexe, dans l'enfance en Afrique au Sud du Sahara*, 1987, 30 p.
- N° 12.– Philippe FARGUES, *Les saisons et la mortalité urbaine en Afrique. Les décès à Bamako de 1974 à 1985*, 1987, 38 p.
- N° 11.– Gilles PISON, *Les jumeaux en Afrique au Sud du Sahara : fréquence, statut social et mortalité*, 1987, 48 p.
- N° 10.– Philippe FARGUES, *La migration obéit-elle à la conjoncture pétrolière dans le Golfe ? L'exemple du Koweït*, 1987, 30 p.
- N° 9.– Didier BLANCHET, *Deux études sur les relations entre démographie et systèmes de retraite*, 1986, 26 p.
- N° 8.– Didier BLANCHET, *Équilibre malthusien et liaison entre croissances économique et démographique dans les pays en développement : un modèle*, 1986, 20 p.
- N° 7.– Jacques VALLIN, France MESLÉ et Alfred NIZARD, *Reclassement des rubriques de la 8ème révision de la Classification internationale des maladies selon l'étiologie et l'anatomie*, 1986, 56 p.
- N° 6.– Philippe FARGUES, *Un apport potentiel des formations sanitaires pour mesurer la mortalité dans l'enfance en Afrique*, 1986, 34 p.
- N° 5.– Jacques VALLIN et France MESLÉ, *Les causes de décès en France de 1925 à 1978*, 1986, 36 p.
- N° 4.– Graziella CASELLI, Jacques VALLIN, J. VAUPEL et A. YASHIN, *L'évolution de la structure par âge de la mortalité en Italie et en France depuis 1900*, 1986, 28 p.
- N° 3.– Paul PAILLAT, *Le vécu du vieillissement en 1979*, 1981, 114 p.
- N° 2.– Claude LÉVY, *Aspects socio-politiques et démographiques de la planification familiale en France, en Hongrie et en Roumanie*, 1977, 248 p.
- N° 1.– Georges TAPINOS, *Les méthodes d'analyse en démographie économique*, 1976, 288 p.